

SIAO 49

Réseau Hébergements & Logements Temporaires
Coordination - Orientation - Observatoire

TABLEAU DE BORD

2022



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE MAINE-ET-LOIRE



SIAO 49

Service Intégré d'Accueil et d'Orientation

du Maine et Loire

57 rue du Maréchal Juin

49000 ANGERS

02.41.47.79.11

accueil@siao49.fr

www.siao49.fr

Contact :

Pierre-François BODIN

Chargé de mission de l'Observatoire Social

02.41.47.79.11

Réalisation :

Pierre-François BODIN

SOMMAIRE

 Volet Urgence.....	p4
O Offre d'hébergement d'urgence.....	p5
O Demandes au 115 et réponses apportées.....	p6
O Les demandes au 115 n'ayant pas abouti	p8
O Typologie des ménages selon la composition familiale.....	p9
O Typologie des ménages selon la tranche d'âge.....	p10
O Nuitées et occupation des dispositifs.....	p11
O Les motifs de sorties d'hébergement d'urgence.....	p15
 Volet Insertion.....	p16
O Offre d'hébergement d'insertion et de logement accompagné.....	p17
O Articulation Urgence-Insertion.....	p19
O Demandes d'insertion effectuées auprès du SIAO.....	p20
O Carte de la demande d'insertion selon la commune de résidence du ménage.....	p22
O Typologie des ménages selon la composition familiale et l'arrondissement de résidence.....	p24
O Typologie des ménages selon la composition familiale et la tranche d'âge.....	p26
O Typologie des ménages selon l'arrondissement et la tranche d'âge.....	p27
O Ressource principale des ménages demandeurs.....	p28
O Insertion professionnelle des ménages demandeurs.....	p29
O L'hébergement au moment de la demande.....	p31
O Les prescripteurs.....	p32
O L'instruction des demandes auprès du SIAO.....	p33
O Les ménages orientés vers le SIAO.....	p34
O Les ménages ne correspondant pas à une orientation par le SIAO.....	p37
O La liste d'attente au 12/01/2023.....	p38
O Les ménages entrés.....	p40
O Les délais d'attente avant intégration.....	p41
O De l'orientation à l'entrée.....	p42
O Les ménages sortis.....	p45
O Durée médiane de séjour des ménages sortis de structure.....	p46
O Les types de sorties.....	p47
O Annexe.....	p49

VOLET URGENCE



19 588 demandes d'hébergement d'urgence formulées au 115 en 2022



2 444 ménages demandeurs



Représentant **3 651** personnes dont **27 %** de moins de 18 ans



9 981 réponses ayant abouti à un hébergement d'urgence soit 51 % des demandes



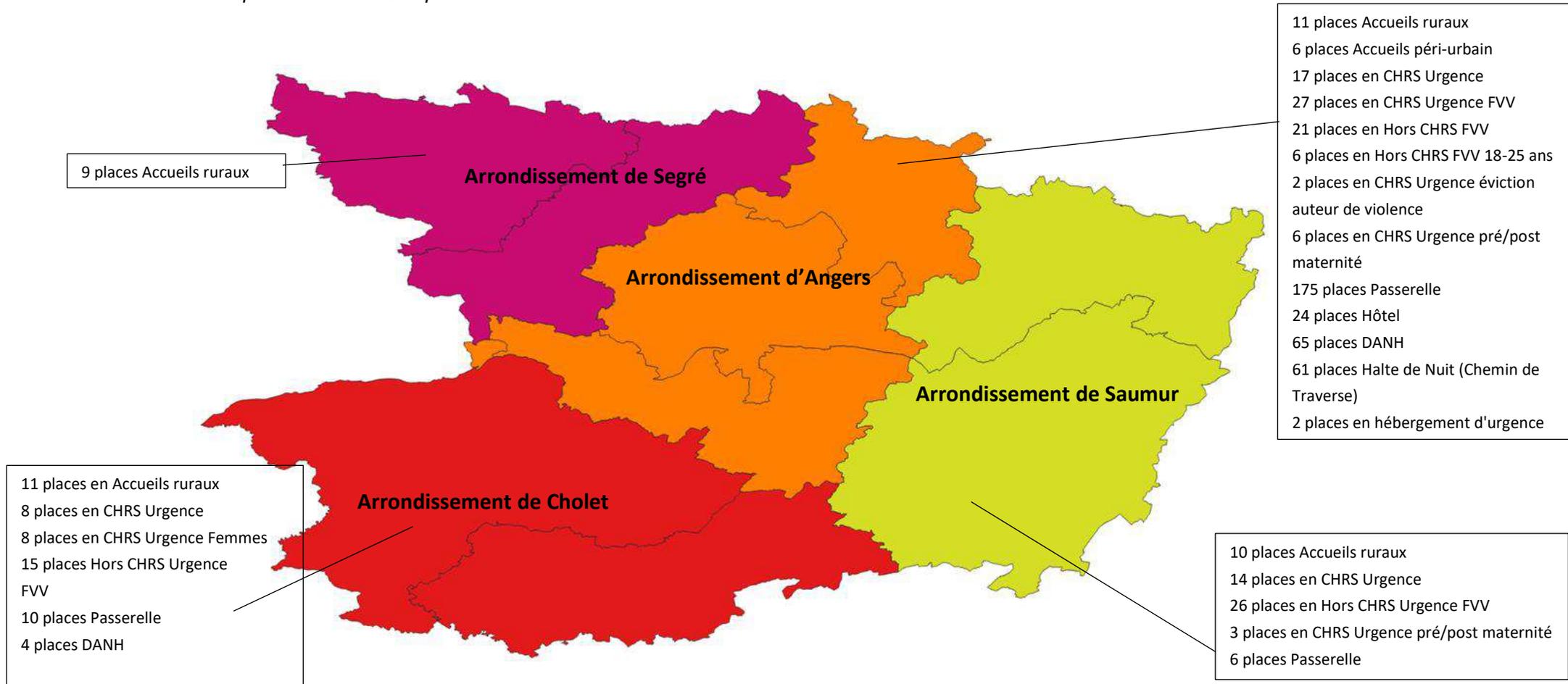
194 723 nuitées* sur l'ensemble des dispositifs d'hébergement d'urgence sur 2022

27 ménages en situation anormalement longue (plus de 8 mois de séjour) sur le CHRS Urgence au 01/01/2023

* Ce chiffre comptabilise uniquement les nuitées réalisées en 2022 par les personnes hébergées sur un dispositif d'urgence. A titre d'exemple, il sera comptabilisé uniquement le nombre de nuitées réalisé entre le 01/01/2022 et le 01/01/2023 pour une personne entrée le 01/12/2021 et sortie le 01/02/2023. Parmi ces 194 723 nuitées, 67 267 nuitées ont été effectuées sur des places mobilisables (dispositif hôtel, Halte de Nuit, accueils ruraux et péri-urbain) par le 115.

Offre d'hébergement d'urgence

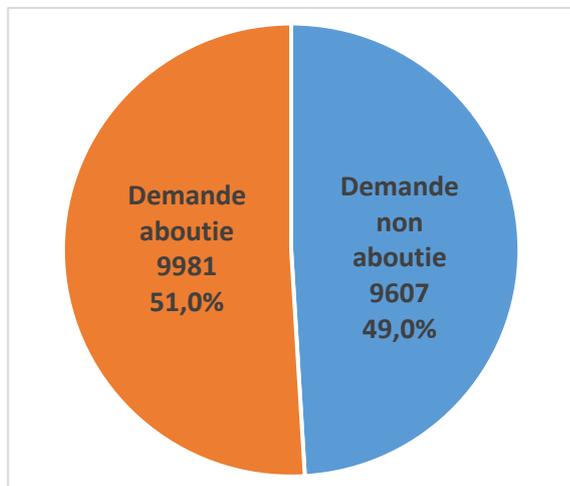
Janvier 2023 : capacité totale de 523 places



523 places d'hébergement d'urgence (hors hôtel) sont comptabilisées en janvier 2023. Une partie des places sont mobilisables (109 places avec une rotation régulière) sur la Halte de Nuit et les accueils ruraux et péri-urbain alors qu'une autre partie des places sont embolisées (415 places occupées avec une faible rotation) sur les CHRS Urgence. 24 places sur le dispositif hôtelier sont financées pour un besoin de 111 personnes vulnérables, sans ressource et sans solution d'hébergement hébergées chaque jour en moyenne en 2022 en l'absence d'hébergement d'urgence disponible.

Demandes au 115 et réponses apportées

Les réponses apportées par le 115 aux demandes d'hébergement d'urgence en 2022



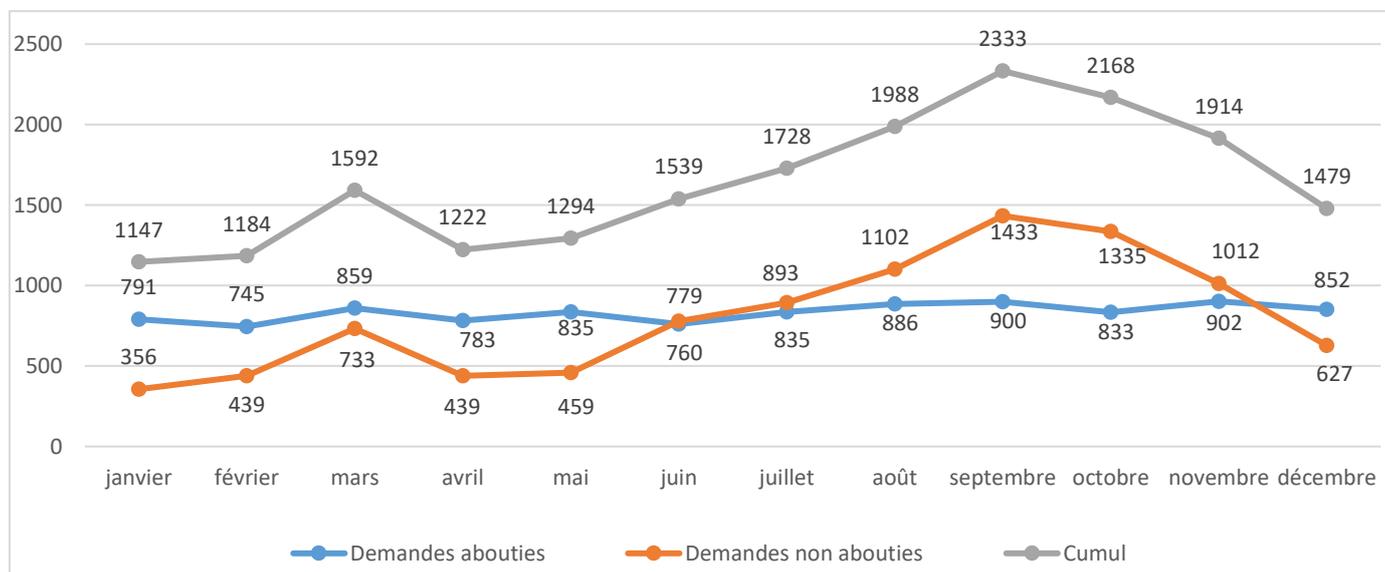
Source : SISIAO 115, SIAO 49, 2022

19 588 demandes d'hébergement d'urgence ont été formulées en 2022 (10 786 en 2021) par **2 444 ménages** comprenant **3 651 personnes**. Après deux années consécutives de baisse liée à une prise en charge en continuité à la Halte de Nuit-Chemin de Traverse sur Angers et à la fermeture temporaire de certains accueils ruraux/périurbains, les demandes d'hébergement d'urgence repartent à la hausse en 2022 tout en restant inférieur au niveau d'avant crise.

La progression du nombre de demandes d'hébergement s'explique par une sollicitation du SIAO-115 d'un nombre de ménages et personnes demandeurs toujours plus nombreux depuis 2018 : (1 853 ménages en 2018, 1 896 en 2019, 2 075 en 2020, 2 109 en 2021 et 2 444 en 2022). Le nombre de personnes demandeuses augmente sensiblement en dépassant le seuil des 3 000 personnes demandeuses (2 622 personnes en 2018, 2 902 en 2019, 2 837 en 2020, 2 885 en 2021 et 3 651 en 2022).

L'écart se réduit entre les réponses ayant abouti à un hébergement (soit 51% des réponses contre 54.4% en 2021, 52.7 % en 2020, 68.5% en 2019, 68.5% en 2018, 75,1 % en 2017) **et celle n'ayant pas abouti** (49%). La diminution de la part des demandes abouties est due à l'augmentation importante du nombre des demandes entre 2021 et 2022 (10 786 en 2021 contre 19 588 en 2022 soit 82% d'augmentation) ainsi qu'un nombre de ménages et personnes demandeurs différents toujours plus nombreux. Une rotation moins importante sur les dispositifs d'urgence et l'inadéquation du profil de certaines personnes avec la typologie des places proposées sont des éléments explicatifs de la proportion de demandes non pourvues (n'ayant pas abouti à un hébergement).

Evolution mensuelle des demandes abouties et non abouties en 2022



Source : SISIAO 115, SIAO 49, 2022

En 2022, le 115 reçoit en moyenne 1 632 demandes par mois (899 en 2021). Le nombre moyen de demande mensuelle repart à la hausse (+81% sur un an) après deux années consécutives de diminution. Le nombre de demandes mensuelles varie entre 1 147 et 2 333. En matière de dynamique annuelle, on observe que les deux premiers mois de l'année 2022 restent à un niveau similaire aux six derniers mois de l'année 2021 lié au contexte sanitaire. Un premier pic de la demande mensuelle en mars 2022 est constaté avant une remontée progressive du nombre de demandes mensuelles jusqu'en septembre 2022. Un deuxième pic de la demande mensuelle est atteint en septembre 2022 avant de redescendre progressivement jusqu'à la fin de l'année 2022. La demande reste au-dessus de la moyenne annuelle entre juillet et novembre 2022 liée à l'arrivée de familles nombreuses arrivant de d'autres départements.

Une reprise des demandes est constatée en 2022 sans revenir à son niveau d'avant crise (19 588 demandes en 2022, 10 786 en 2021, 14 212 en 2020 et 35 541 en 2019).

Le nombre de demandes abouties est resté à un niveau similaire aux 6 derniers mois de l'année 2021 tout au long de l'année 2022. Les réponses ayant abouti sont moins nombreuses que les réponses n'ayant pas abouti à un hébergement entre juillet et novembre 2022. L'augmentation du nombre de demande mensuelle dû à l'arrivée de familles nombreuses hors département et la moindre disponibilité des hôtels en période estivale a contraint la capacité du SIAO-115 à répondre favorablement aux demandes d'hébergements d'urgence. Face à une incapacité à répondre favorablement à une demande d'hébergement d'urgence, les demandes n'ayant pas abouti progressent. Par ailleurs, la mise à l'abri des enfants à la rue avec leurs familles suite à la directive du 10 novembre 2022 du Ministre Olivier Klein renforce la difficulté à répondre favorablement à une demande d'hébergement d'urgence pour les autres publics demandeurs.

Les demandes au 115 n'ayant pas abouti

Répartition des motifs de réponses aux demandes n'ayant pas abouti en 2022

	Nombre	En %
Absence de places disponibles ou compatibles avec la composition du ménage	7928	82,5%
La personne ne s'est pas présentée	246	2,6%
La personne s'est maintenue dans l'hébergement où elle était / Renvoi vers son réseau	223	2,3%
L'utilisateur n'a pas rappelé le 115 ou a raccroché	92	1,0%
Personne ne relevant pas du 115	88	0,9%
Refus lié au comportement de l'utilisateur (agressivité)	73	0,8%
Personne ayant encore besoin de soins médicaux	35	0,4%
Refus du 115 lié à la problématique du demandeur	33	0,3%
Autres motifs	29	0,3%
Refus de la structure d'accueillir la personne orientée	27	0,3%
Fin de prise en charge 115	5	0,1%
Conditions d'accueil et de prise en charge inadaptées	1	0,0%
Information non renseignée	110	1,1%
Refus de l'utilisateur	717	7,5%
Total	9607	100%

Source : SISIAO 115, SIAO 49, 2022

Sur les 9 607 demandes non abouties, 8 sur 10 (7 928 demandes contre 5 105 en 2021) ont pour motif « l'absence de places disponibles » ou « l'absence de places compatibles avec la composition des ménages ». Cela représente en moyenne 22 demandes par jour sur l'année. La proportion de ces deux motifs dans les demandes non-abouties reste le principal motif des demandes non abouties depuis 2018 (82,5% en 2022, 76% en 2021, 76% en 2020, 71,6 % en 2019 et 72,5 % en 2018). L'inadéquation des profils des personnes demandeuses avec la typologie des places d'urgences proposées explique en partie l'usage de ce motif. Le SIAO-115 utilise ce motif pour différentes raisons : l'absence de places disponible sur le territoire souhaité ou sur les dispositifs d'urgence.

« La personne de s'est pas présentée » se retrouve en second motif de demandes non abouties en 2022 (la différence avec le motif suivant étant l'incertitude quant au fait que la personne a trouvé un hébergement pour la nuit) malgré une orientation vers un dispositif. Ce motif représente moins d'une demande par jour sur l'année 2022 (0.7 demande par jour).

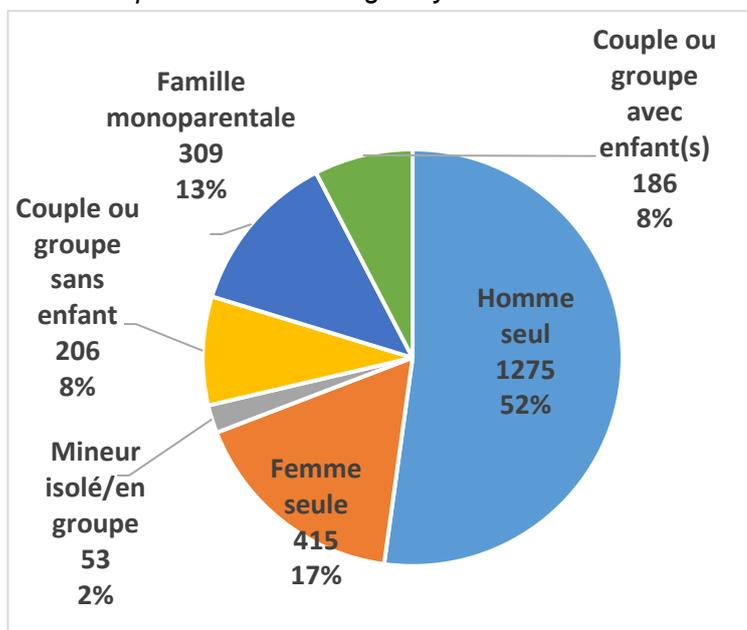
Le troisième motif de demandes non abouties agrège « la personne s'est maintenue dans l'hébergement où elle était » ou a été « renvoyée vers son réseau ». Cela représente en moyenne 0.6 demandes par jour sur l'année.

Enfin, le 4^{ème} motif de demandes non abouties est « l'utilisateur n'a pas rappelé le 115 ou a raccroché » classé en 5^{ème} position en 2021. Ce motif reste cependant très faible puisqu'il ne représente que 1% des demandes non abouties soit 0.2 demande par jour sur l'année (1,7% demandes et 0.1 des demandes non abouties en 2021).

Le motif « information non renseignée » en diminution par rapport à l'année 2021 (1,1% des demandes non abouties en 2022 contre 7.6% en 2021) constitue un réel enjeu d'amélioration de complétude afin de mieux connaître les motifs expliquant des demandes n'ayant pas abouti à un hébergement.

Typologie des ménages selon la composition familiale

Composition des ménages ayant formulé une demande d'hébergement auprès du 115 en 2022



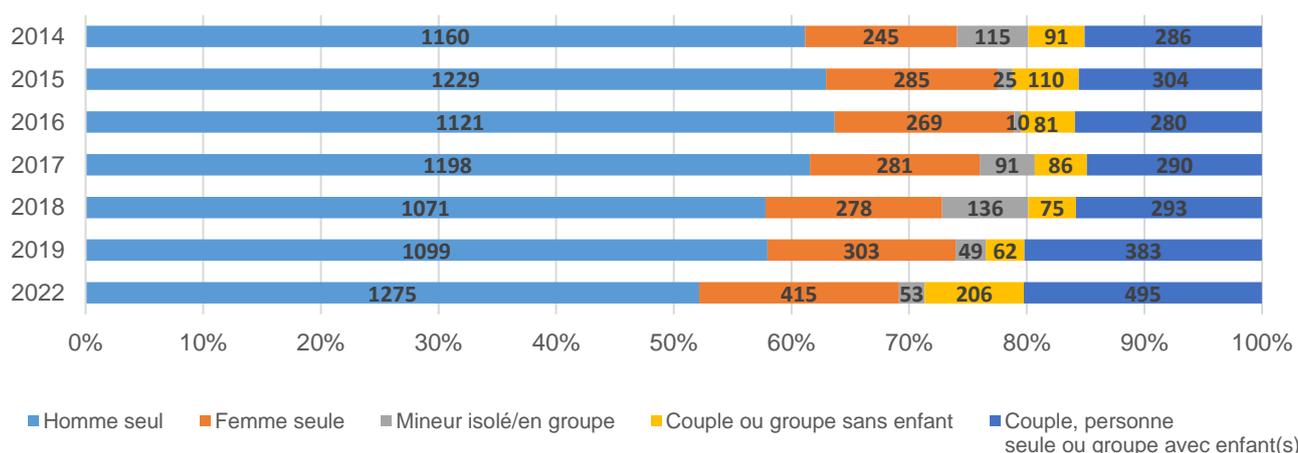
Sur les 2 444 ménages (soit 3 651 personnes contre 2 885 en 2021) ayant appelé le 115 en 2022, près de 70% sont des personnes seules. La prépondérance des personnes seules demandeuses s'explique par une offre de hébergements d'urgence adaptée aux petites compositions familiales. Les familles monoparentales représentent 309 ménages dont une majorité sont des femmes seules avec enfant(s) (288 ménages soit 93% des familles monoparentales). Au vu d'une offre d'hébergement d'urgence limitée pour les familles monoparentales (40 places à la HDN et places en CHRS et hors CHRS Urgence), le SIAO-115 a recours au dispositif hôtelier pour mettre à l'abri des femmes seules avec enfant(s) notamment.

Source : SISIAO 115, SIAO 49, 2022

L'absence de la production de ces données en 2020 et 2021 ne permet pas des comparaisons de données.

Entre 2021 et 2022, on peut noter une augmentation de 15% du nombre de ménages ayant formulé une demande au 115 (2109 en 2021, 2075 en 2020, 1886 en 2019, 1853 ménages en 2018).

Evolution de la composition des ménages ayant formulé une demande d'hébergement entre 2014 et 2022



Source : SISIAO 115, SIAO 49, 2014 à

Depuis 2014, les ménages isolés restent majoritaires. Toutefois, la proportion d'hommes et femmes seules représentent moins de 70% des compositions familiales pour la première fois depuis 2014. Le poids des hommes seuls explique cette baisse (-8 points de % entre 2019 et 2022).

A l'inverse, la part des couples, groupes ou personnes seules avec ou sans enfant(s) a nettement augmenté. Depuis 2019, ils représentent plus de 20 % des demandeurs, alors que depuis 2014 ils représentaient moins de 20% des ménages demandeurs.

Typologie des ménages et des personnes selon la tranche d'âge

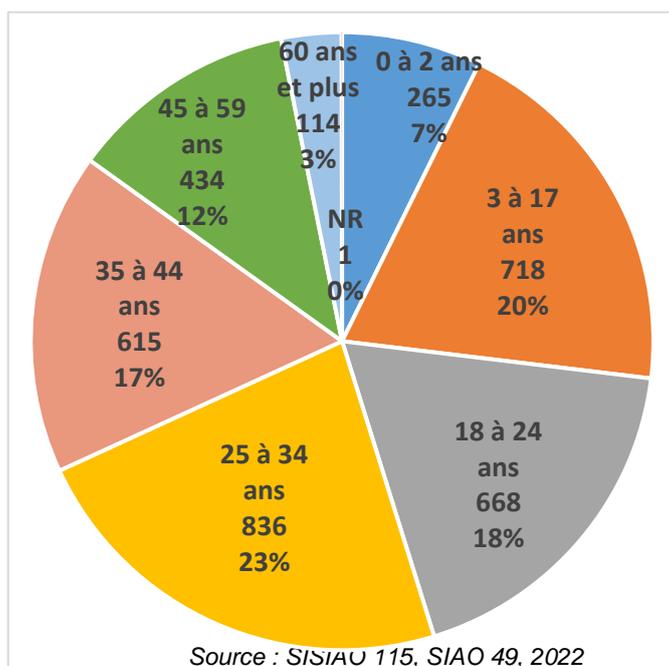
Répartition des âges de l'ensemble des personnes demandeuses au 115 en 2022

La répartition des tranches d'âge est relativement stable en 2022 par rapport à l'année 2021 à l'exception des personnes mineures.

Les personnes mineures représentent 983 personnes issues de ménages ayant formulé une demande au 115 en 2022, soit 27 % des personnes (+297 personnes et +3 points de % sur un an). Sur ces 983 personnes, 51 sont des personnes isolées se déclarant mineures et 932 des mineurs en famille). La part des mineurs en famille se rapproche des 30% (28% en 2022) après avoir varié entre 21% et 25% entre 2017 et 2021. **Le nombre d'enfant de moins de 3 ans progresse chaque année depuis cinq ans** : 153 en 2018, 192 en 2019, 204 en 2020 et 224 en 2021 et 265 en 2022.

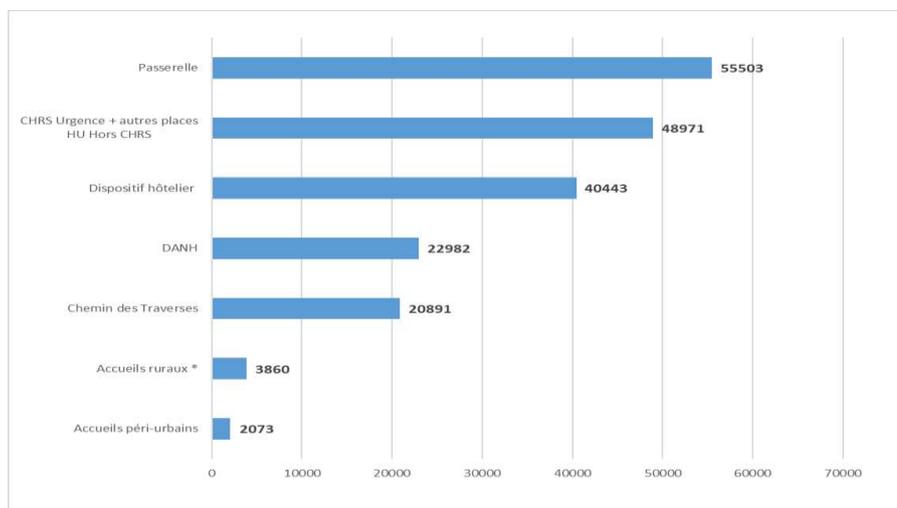
Même si le public jeune majeur (18 à 24 ans) reste dans une proportion entre 18% et 20% des personnes depuis 2018, le nombre de jeune majeur augmente (+118 personnes en un an).

Comme chaque année, les 25 à 34 ans est la tranche d'âge la plus représentée : 23% (depuis 2018).



Nuitées et occupation des dispositifs

Nombre de nuitées par dispositifs en 2022



Source : SISIAO 115, SIAO 49, 2022

194 723 nuitées en hébergement d'Urgence en 2022 (soit une moyenne de 533 personnes hébergées par nuit sur l'année) dont :

- **29% dans le Passerelle**
- **25% en CHRS Urgence et autres places HU Hors CHRS**
- **21% sur le dispositif hôtelier**
- **12% au DANH**
- **11% pour les Chemins de Traverse**

* La comptabilisation des nuitées des Accueils ruraux est sous-estimée. Les demandes peuvent être également formulées directement à la mairie. Le nombre de nuitées atteint les 8 638 nuitées en 2022 (source 115).

Par rapport aux années précédentes, on peut noter :

- En augmentation continue depuis 2016, le nombre total de nuitées progresse légèrement en 2022 par rapport à l'année 2021 (+ 845 nuitées soit en moyenne 2 nuitées de plus par jour).
- Cette légère augmentation s'explique par un nombre de nuitées plus important par rapport à 2021 sur l'ensemble des dispositifs à l'exception du dispositif hôtelier (-25 100 nuitées en 2022) moins mobilisé. Le recours à l'hôtel a été moins utilisé lié à un contexte sanitaire plus favorable (absence de confinements sanitaires).
- Deuxième dispositif en termes de nuitées depuis 2020, **le dispositif Passerelle redevient le premier dispositif en nombre de nuitées en 2022**. Le nombre de nuitées augmente en 2022 (+ 11 492 nuits). Lié à la création de 33 nouvelles places Passerelle à Aide Accueil sur l'année.
- **Le dispositif hôtelier n'est plus le premier dispositif en termes de nuitées**. Malgré la mobilisation du dispositif pour l'arrivée de réfugiés ukrainiens, un fléchissement du nombre de nuitées est constaté pour la deuxième année consécutive (-13 859 nuitées en 2021 et -25 100 nuitées en 2022). Le nombre moyen nuitées/jour s'établit à 111 pour ce dispositif.
- Le CHRS Urgence et les autres places HU Hors CHRS (Habitat Solidarité, SOS Femmes, Bon Pasteur) augmentent modérément : + 8 763 nuitées. La création de 5 places CHRS Urgence à Bon Pasteur Pelletier, 3 places hors CHRS Urgence à Habitat Solidarité et 27 places femmes victimes de violences à Solidarité Femmes (au moins +2 242 nuitées sur l'année) ont contribué à l'augmentation du nombre de nuitées sur les dispositifs d'urgence.
- Après quatre années consécutives de hausse (23 585 nuitées en 2021, 20 502 nuitées en 2020, 18 010 en 2019 et 17 307 nuitées en 2018), le nombre de nuitées sur le DANH se stabilise (-603 nuitées sur an).
- Le nombre de nuitées sur la Halte de Nuit continue à augmenter en 2022 (13 224 nuitées en 2020, 17 469 nuitées en 2021 et 20 891 nuitées en 2022) après deux années marquées par une diminution de sa capacité d'accueil pour respecter les consignes sanitaires lors des confinements sanitaires.

Le taux d'occupation selon le dispositif en 2022

	Moyenne par jour	Capacité annuelle moyenne	Taux d'occupation
Passerelle *	152,1	177	86%
CHRS Urgence + autres places HU **	134,2	138	97%
Halte de Nuit (Chemins de Traverses)	57,2	62	92%
DANH	63,0	70	90%
Accueil péri-urbains	5,7	6	95%

Source : SISIAO 115, SIAO 49, 2022

** Création de 18 places à Aide Accueil au 1er trimestre 2022 et 15 places "jeunes" en décembre 2022 soit une augmentation de 33 places sur l'année

** ** Création de 5 places CHRS Urgence en début d'année 2022 à Bon Pasteur Pelletier, 3 places hors CHRS Urgence au 01/07/2022 à Habitat Solidarité et 27 places hors CHRS Urgence (3 places hors CHRS Urgence à Saumur le 23/01/2022, 3 places hors CHRS 18-25 ans à Angers le 17/03/2022, 4 places hors CHRS à Angers le 07/06/2022, 3 places hors CHRS Urgence 18-25 ans à Angers, 5 places hors CHRS Urgence à Angers le 22/06/2022, 3 places hors CHRS Urgence à Cholet le 15/10/2022 et 6 places hors CHRS Urgence à Angers le 28/10/2022 soit une augmentation de 35 places sur l'année

A l'exception des dispositifs CHRS Urgence et le DANH, les taux d'occupation ont augmenté par rapport à 2021 sur l'ensemble des dispositifs (+34 points de % sur les Accueils péri-urbains, +14 points de % sur la Halte de Nuit et +3 points de % sur Passerelle).

Le taux d'occupation de la Halte de Nuit est supérieur à celui de 2021. La Halte de Nuit n'a pas été soumise à une réduction de sa capacité d'accueil afin de respecter les consignes sanitaires liées à la crise sanitaire.

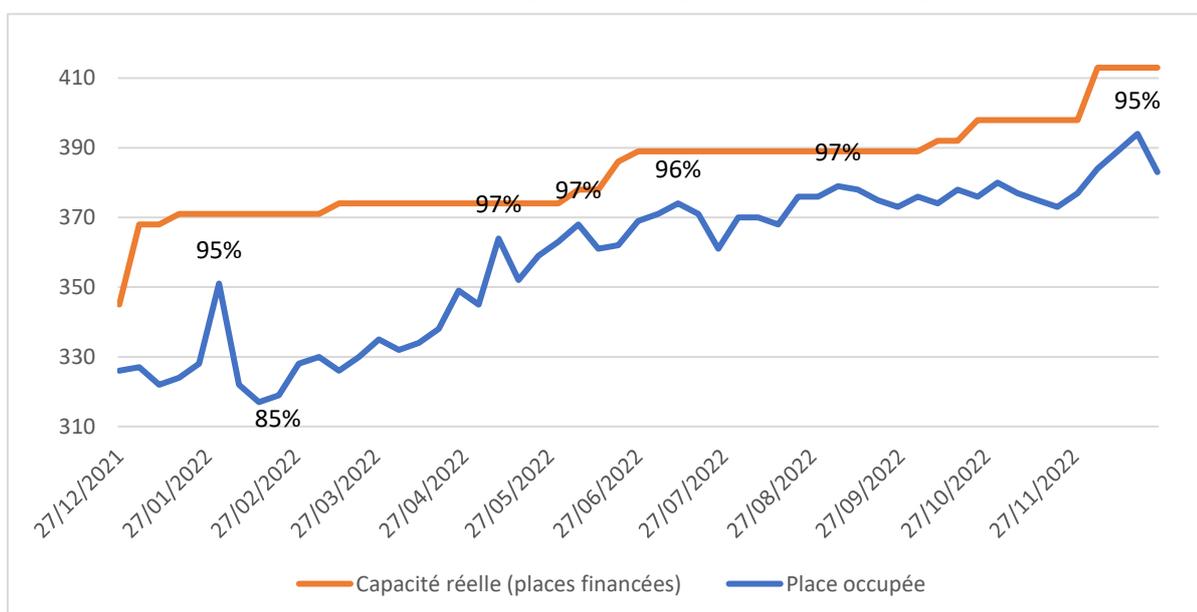
La hausse du taux d'occupation sur le dispositif Passerelle par rapport à 2021 s'explique par la création de nouvelles places au cours de l'année 2022.

L'occupation des accueils ruraux/périurbains s'améliore grâce à la réouverture de certains accueils dû à un contexte sanitaire plus favorable.

Nombre hebdomadaire de personnes en hébergement d'urgence en moyenne journalières en 2022

Note d'information :

Les nuitées à l'Hôtel, à la Halte de Nuit, en Accueil-Ruraux et Péri-Urbain et à Emmaüs ne sont pas comptabilisées dans ce tableau.



Source : SISIAO 115, SIAO 49, 2022

Le taux d'occupation n'atteindra jamais sa pleine capacité (100% d'occupation) sur l'année 2022 lié à la création de nouvelles places sur différents dispositifs qui accentue la sous-occupation puisque les places ont été créées sans être occupées immédiatement. Par ailleurs, la remise en l'état d'un hébergement d'urgence (travaux plus ou moins conséquents à réaliser), l'inadéquation entre la typologie du ménage et la capacité maximale de l'hébergement d'urgence (ex : un ménage composé de 3 personnes occupant un hébergement d'urgence qui peut contenir 4 personnes) et le délai d'orientation d'un ménage sur un hébergement d'urgence peut expliquer la sous-occupation temporaire d'un ou plusieurs hébergement d'urgence sur l'ensemble des dispositifs d'urgence.

En janvier 2022, le taux d'occupation reste en dessous des 90% avec l'ouverture de places Passerelle à Aide Accueil et hors CHRS Urgence à Solidarité Femmes non occupées immédiatement.

Il atteint son premier pic la semaine du 31 janvier au 06 février 2022 avec 351 personnes accueillies pour une capacité de 371 places.

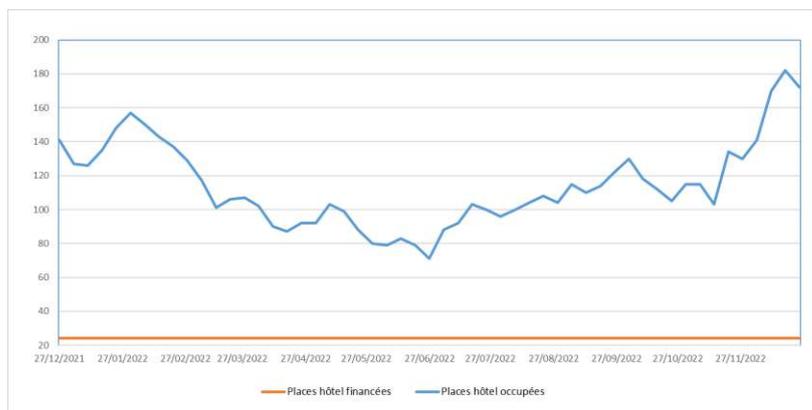
Le taux d'occupation remonte progressivement (passage de 85% à 97%) entre mi-février et début mai. Il atteint son deuxième pic la semaine du 09 au 15 mai avec 364 personnes accueillies pour une capacité de 374 places.

Jusqu'à la fin de l'année le taux d'occupation varie entre 93% et 97%.

On notera l'évolution de la capacité des dispositifs d'urgence durant l'année 2022 :

- Au premier trimestre 2022 et en décembre 2022 : création de places Passerelle à Aide Accueil (18 places et 15 places « jeunes »)
- Début d'année 2022 : création de 5 places CHRS Urgence à Bon Pasteur Pelletier
- Début juillet 2022 : création de 3 places supplémentaires hors CHRS Urgence à Habitat Solidarité
- En janvier, mars, juin et octobre : création de 27 places supplémentaires Femmes Victimes de Violences à Solidarité Femmes.

Nombre hebdomadaire de personnes dans le dispositif hôtelier en moyenne journalière en 2022



En 2022, 111 personnes ont été hébergées sur le dispositif hôtelier chaque nuit en moyenne soit 40 443 nuitées.

La répartition par action est la suivante :

- 22 762 nuitées pour l'action classique (56 %)
- 16 266 nuitées pour l'action femmes victimes de violences conjugales (40 %)
- 765 nuitées pour l'accueil des réfugiés ukrainiens (2 %)
- 650 nuitées pour le Protocole Hôtel (2 %)

Source : SISIAO 115, SIAO 49, 202

Parmi les actions principales entraînant une mise à l'abri sur le dispositif Hôtelier :

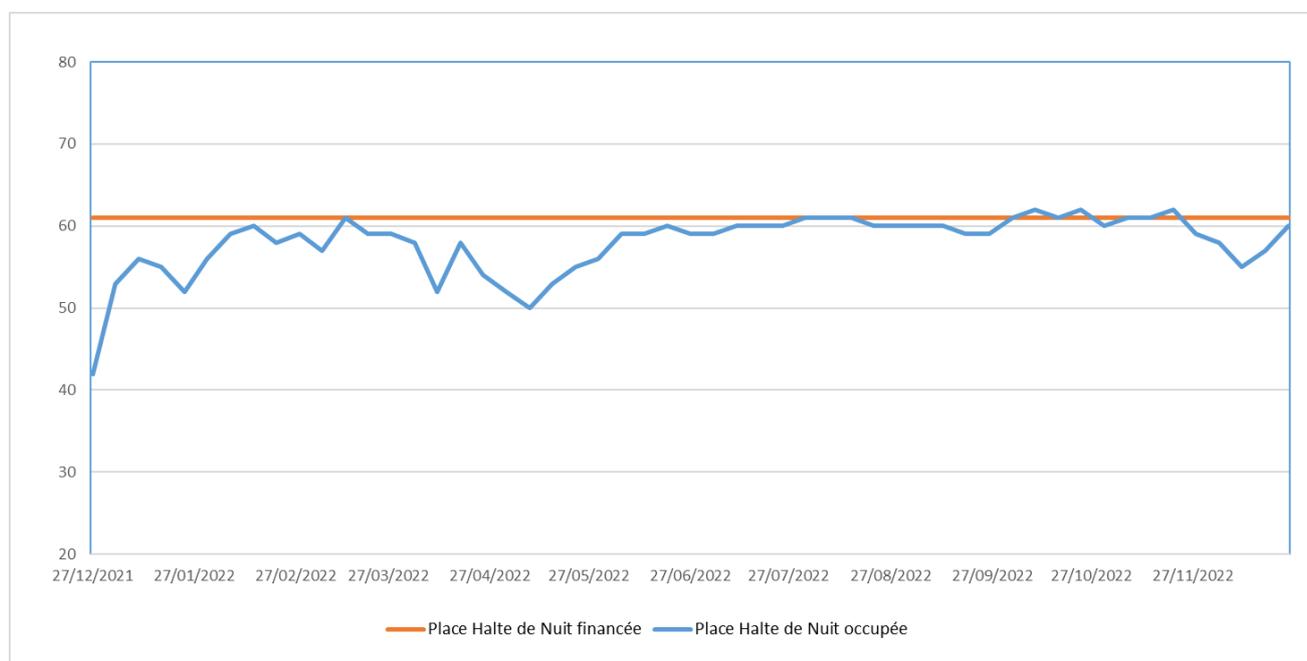
- Le nombre de nuitées a diminué pour la deuxième année consécutive (-13 859 nuitées en 2021 et - 25 100 nuitées en 2022)
- Les actions femmes victimes de violences (+ 1 565 nuitées), réfugiés ukrainiens (+ 765 nuitées) et protocole hôtel (+ 283 nuitées) ont augmenté en 2022

Le dispositif hôtelier atteint son premier pic la semaine du 31 janvier au 06 février 2022 avec 157 personnes hébergées.

Le nombre de personnes hébergées diminue progressivement pour atteindre son plus bas niveau la semaine du 27/06/2022 avec 71 personnes hébergées. Des variations sont observées mais elles sont les conséquences d'arrivées plus ou moins importante dans le cadre de la mise à l'abri des femmes victimes de violences et sur le dispositif classique.

Avec l'arrivée de familles nombreuses provenant de d'autres départements, le nombre de places occupées remonte progressivement jusqu'à mi-novembre avant de croître fortement jusqu'à la fin de l'année 2022. La mise à l'abri des enfants à la rue avec leurs familles suite à la directive du 10 novembre 2022 du Ministre Olivier Klein a fait augmenter sensiblement le nombre de personnes hébergées à l'hôtel (passage de 103 personnes hébergées la semaine du 14 novembre à 182 la semaine du 19 décembre 2022).

Nombre hebdomadaire de personnes sur la Halte de Nuit-Chemin de Traverse en moyenne journalière en 2022



En 2022, 57 personnes ont été hébergées sur la Halte de Nuit-Chemin de Traverse chaque nuit en moyenne soit 20 891 nuitées.

La répartition par typologie de place est la suivante :

- 13 691 sur le site « familles » pour les familles avec enfants et les femmes seules avec enfant(s) (66%)
- 7 200 sur le site « isolé » pour les hommes seuls (44%)

La Halte de Nuit atteint sa pleine capacité pour la première fois de l'année la semaine du 14 au 20 mars 2022 avec 61 personnes hébergées.

Le taux d'occupation redescend aux alentours de 90% entre fin mars et début juin.

Entre début juin et fin novembre 2022, le taux d'occupation est proche de la capacité du dispositif (entre 97 et 102 % d'occupation). Durant cette période, la Halte de Nuit est suroccupée les semaines du 10 au 16 octobre 2022, du 24 au 30 octobre 2022 et du 21 au 27 novembre 2022 avec 62 personnes hébergées.

Les motifs de sorties d'hébergement d'urgence

Note d'information : Les motifs de sorties que nous présentons dans le tableau ci-dessous concernent uniquement les CHRS Urgence (Nazareth, Abri des Cordeliers, Béthanie, Solidarité Femmes, Pelletier, Equinoxe) ainsi que les places HU d'Habitat Solidarité. Ainsi, les sorties du dispositif hôtelier, de la Halte de Nuit, du DANH et de Passerelle ne sont pas comptabilisées dans le tableau ci-dessous. Un zoom rapide est présenté à la fin de cette partie pour le dispositif Passerelle et le dispositif hôtelier.

Répartition des motifs de sorties des dispositifs CHRS Urgence (+ autres places HU) en 2022

Motif de la fin de prise en charge	Nombre	En %
Accès à un logement	86	23%
Sortie vers un hébergement d'insertion	70	19%
Départ volontaire de la personne	58	16%
Fin de séjour	44	12%
Autre motif	23	6%
Hébergée par des tiers	19	5%
Exclusion de la structure	16	4%
Sortie vers un logement accompagné	11	3%
Retour au domicile conjugal/personnel/parental/familial	11	3%
Sortie vers une structure d'urgence ou hôtel	9	2%
La personne ne s'est pas présentée	7	2%
Sortie vers un CADA	5	1%
Retour dans le pays d'origine	4	1%
Institutions publiques (hôpital, prison, maison de retraite...)	3	1%
La personne a trouvé une autre solution	3	1%
Sortie vers un centre maternel	2	1%
Hospitalisation	1	0%
Décédée	1	0%
Ensemble	373	100%

En 2022, 373 personnes sont sorties d'un CHRS Urgence (+ autres places HU).

Sur ces 373 personnes sorties :

- 88 sont sorties vers un dispositif SIAO Insertion ou une autre structure d'urgence (soit 24% des motifs renseignés) dont la très grande majorité vers un CHRS Stabilisation ou Insertion
- 86 ont accédé au logement autonome (soit 23% des motifs renseignés)
- 33 ont trouvé une autre solution, sont hébergées par des tiers ou sont revenues dans leur famille/au domicile conjugal ou personnel (soit 8% des motifs renseignés).

Source : SISIAO 115, SIAO 49, 2022

ZOOM sur le dispositif hôtelier : Pour les séjours à l'Hôtel, le principal motif de sortie est « fin de séjour ». Parmi les 1 364 personnes sorties en 2022, 564 personnes n'ont pas de motifs de sorties (fin de séjour automatique) mais pour un certain nombre d'entre eux nous disposons de l'information : 236 personnes sont entrées sur une structure d'urgence (contre 228 personnes en 2021), 62 personnes sont entrées sur un CADA (contre 57 personnes en 2021), 51 personnes ont accédé à un logement autonome (contre 64 personnes en 2021) et 36 personnes sont entrées sur un dispositif SIAO Insertion (contre 61 personnes en 2021). Les sortants d'hôtel vers des solutions plus pérennes ont été légèrement moins nombreux (385 personnes) en 2022 qu'en 2021 (410 personnes).

ZOOM sur le dispositif Passerelle (cf. Bilan Passerelle) : 28 personnes sont sorties vers un dispositif SIAO Insertion et 49 vers un logement parc public.

73 ménages (soit 186 personnes) sortis en 2022 (contre 86 ménages en 2021) des dispositifs hôtelier, Passerelle ou du CHRS Urgence, sont entrés en logement autonome à l'issue de leur parcours urgence.

VOLET INSERTION



1 071 demandes d'hébergement d'insertion reçues par le SIAO en 2022



Représentant 1 750 personnes



73% des ménages sont des personnes seules

33 ménages font l'objet d'un caractère prioritaire DAHO dont 15 en CHRS, 9 en IML/Sous-location, 4 en Pension de Famille, 4 en Résidence sociale et 1 en Résidence Accueil



895 demandes instruites ont fait l'objet d'une orientation vers un dispositif SIAO en 2021



393 ménages ont intégré un dispositif en 2022 (soit 603 personnes) après un délai médian d'attente de 178 jours

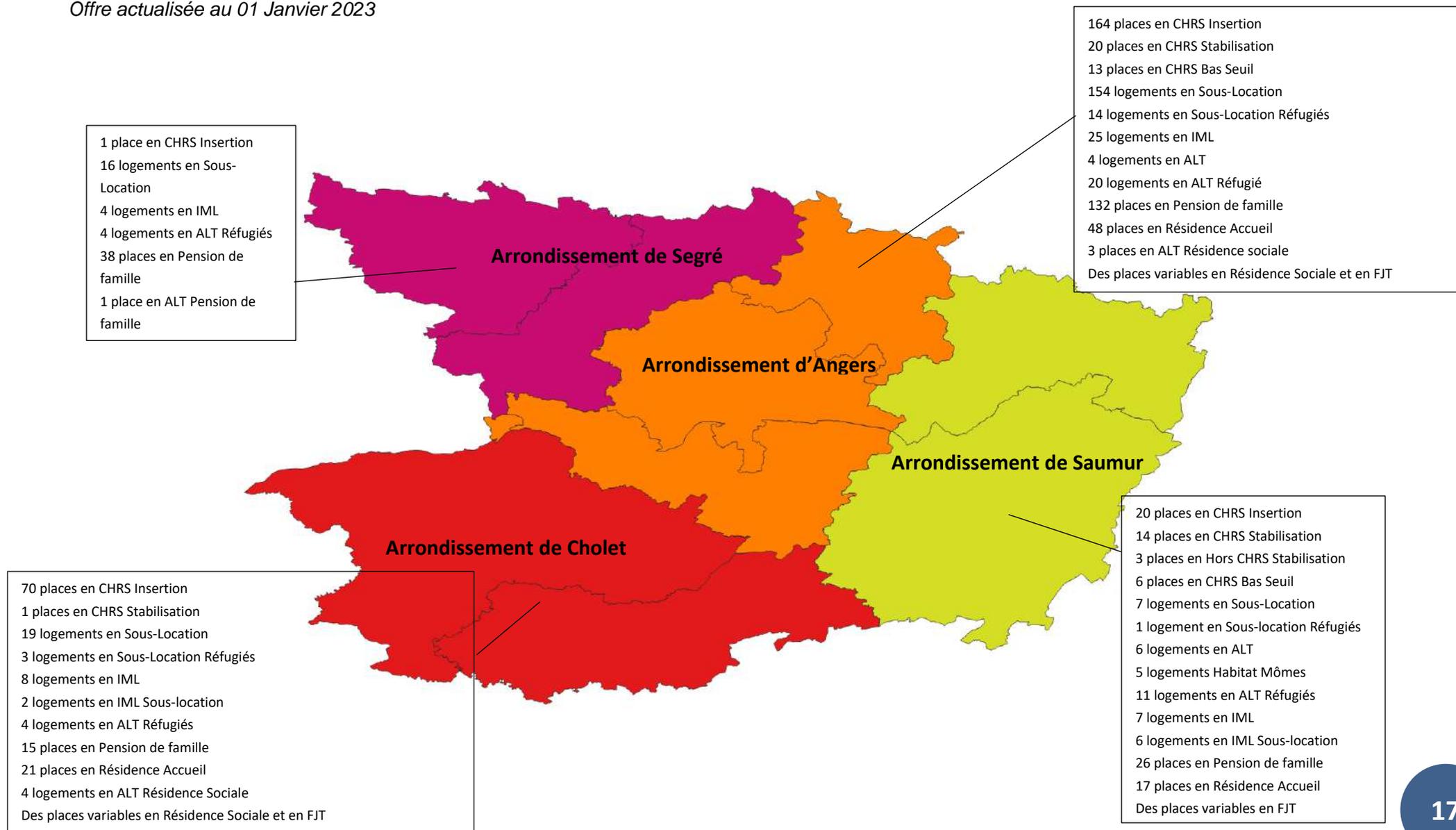
675 ménages sont en liste d'attente au 12/01/2021

412 ménages (soit 720 personnes) ayant fait appel récemment (moins d'un an) au 115 ont également déposé une demande d'hébergement d'insertion en 2022 : 205 hommes seuls, 74 femmes seules, 86 familles monoparentales, 15 couples ou groupes sans enfant et 32 couples ou groupes avec enfant(s)

84 ménages en situations anormalement longues (plus d'un an de séjour) sur les CHRS Insertion/Stabilisation/Bas-seuil dont 54 ménages en CHRS Insertion, 25 en CHRS Stabilisation et 5 en CHRS Bas-seuil au 01/01/2023

Offre d'hébergement d'insertion et de logement accompagné

Offre actualisée au 01 Janvier 2023



Les modifications de l'offre d'hébergement d'insertion et de logement accompagné en 2022 :

- On observe quelques variations du nombre de logement en Sous-Location. Cependant pour ce dispositif, il n'y a par définition pas de parc fixe, comme pour les autres dispositifs, puisque les captations de logement s'opèrent en fonction des mois-mesures disponibles.
- Diminution du nombre de places en CHRS Stabilisation (-12 places par rapport au 01 janvier 2022) : transformation des places CHRS Stabilisation en CHRS Insertion à Solidarité Femmes (3 places) et Abri des Cordeliers (9 places)
- Augmentation du nombre de places en CHRS Insertion (+12 places par rapport au 01 janvier 2022) : transformation des places CHRS Stabilisation en CHRS Insertion à Solidarité Femmes (3 places) et Abri des Cordeliers (9 places)
- Poursuite du développement du nombre de logement en IML, IML sous-location et IML mandat de gestion dans le cadre du développement national de l'IML (défini localement dans la convention relative au déploiement de l'IML)
- Ouverture du nombre de places en ALT FJT (+3 places par rapport au 01 janvier 2022) à Habitat Jeunes Darwin, Le Quinconce et Marguerite d'Anjou.

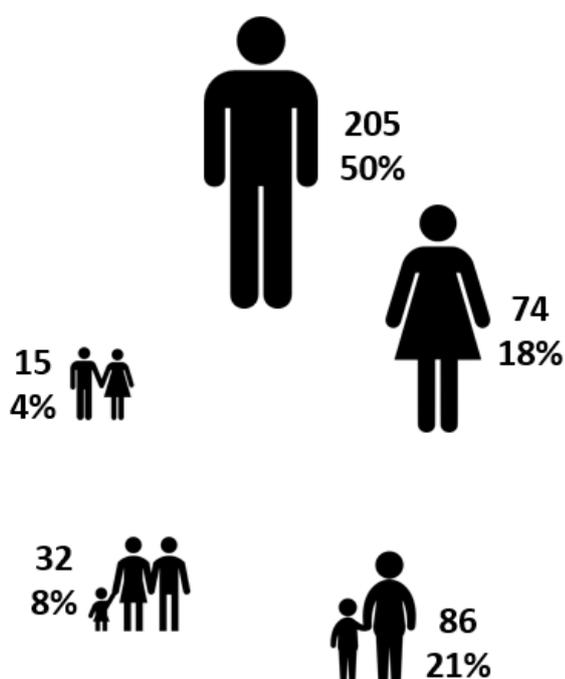
Les perspectives d'évolution de l'offre d'hébergement d'insertion et de logement accompagné en 2023

- Accélération de la captation de places en IML en mandat de gestion via SOLiHA (création d'un poste de captation de logements au SIAO 49) dans la continuité des enjeux nationaux définis au niveau local dans la convention relative au déploiement de l'IML.
- Création de places de Pension de famille et Résidence Accueil à travers plusieurs projets associatifs dans le cadre de la stratégie hébergement 2022-2024.
- Réduction des places ALT Réfugiés à l'Abri de la Providence et La Cité de la Gautreche.
- Fermeture de la Résidence sociale Les Moulins à Angers à ADOMA.

Articulation urgence – insertion

En 2022, 412 ménages (364 en 2021, 222 en 2020, 253 en 2019, 215 en 2018), soit 720 personnes, ayant appelé le 115 dans l'année précédente leur demande, ont également formulé une demande d'hébergement d'insertion auprès du SIAO (soit 38% des demandes d'hébergement d'insertion 2022). Le SIAO réceptionne de plus en plus de demandes d'hébergement d'insertion avec un profil de ménages qui relève d'un dispositif d'urgence.

Composition familiale des ménages ayant appelé récemment le 115 ayant formulé une demande auprès du SIAO en 2022



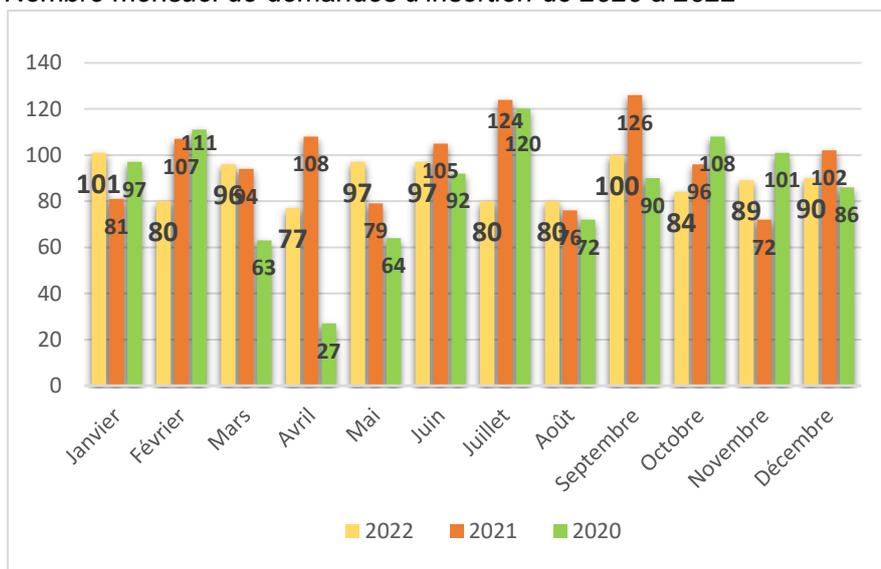
Source : SIAO49 (tableau Excel), 2022

Parmi les 412 ménages ayant appelé récemment le 115 :

- **Plus de ¾ sont des ménages seuls (78%)**, soit 279 ménages. Parmi les familles monoparentales, les femmes seules avec enfants sont très majoritaires (83 des 86 familles monoparentales).
- **60 % des chefs de ménages demandeurs sont âgés de 25 à 44 ans** (247) et 61 ont moins de 25 ans.
- **29% sont sans logement au moment de la demande (26% en 2021), 24% sont hébergés en urgence** (32% en 2021), 11 % chez des tiers (12 % en 2021) et 10 % en CHRS Insertion ou Stabilisation.
- **59% des ménages demandeurs étaient au moment de la demande sur l'arrondissement d'Angers** (58% en 2021), 16% de l'arrondissement de Cholet (17 % en 2021), 10% de l'arrondissement de Saumur (11 % en 2021) et 3% de l'arrondissement de Segré et 12% d'autres départements.

Demandes d'insertion effectuées auprès du SIAO

Nombre mensuel de demandes d'insertion de 2020 à 2022



Source : SIAO49 (tableau Excel), de 2020 à 2022

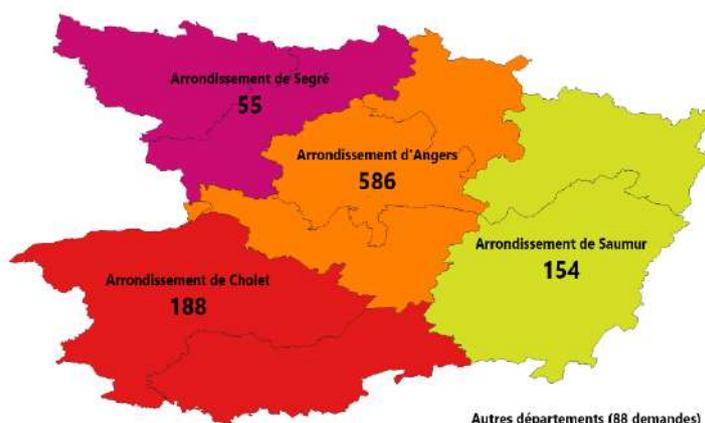
En 2022, le SIAO a reçu 1 071 demandes d'hébergement d'insertion représentant 1 750 personnes.

En dessous du niveau d'avant crise sanitaire (-245 demandes par rapport à 2019), les demandes d'insertion enregistrent une baisse en 2022 (-99 demandes par rapport à 2021). Malgré la prolongation des restrictions sanitaires sur le début d'année 2022, les demandes d'insertion sont dans une dynamique similaire à l'année 2021. Le nombre de demande d'insertion mensuel reste inférieur à celui de 2021 sur 7 mois en 2022.

En moyenne, 89 demandes sont reçues chaque mois (contre 98 demandes en 2021). Le nombre de demandes par mois varie entre 77 (avril) et 101 (janvier). En 2022, le nombre mensuel de demandes atteint son plus bas niveau en octobre depuis 2012.

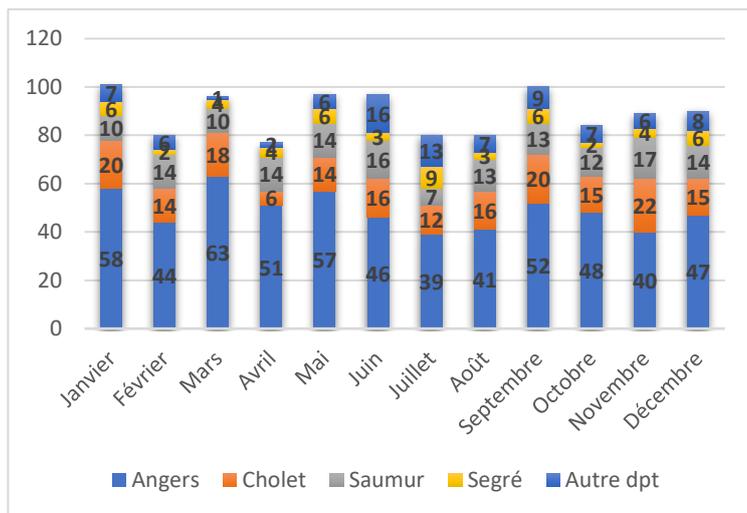
La majorité des ménages ayant fait une demande auprès du SIAO est domiciliée dans l'arrondissement d'Angers (55 %) au moment de la demande. Orientée à la hausse en 2021, la part est en baisse de 2 points de pourcentage en 2022 (57% en 2021). Pour les autres demandes, la part de ménages domiciliés dans les arrondissements de Cholet (passage de 20 à 17% entre 2020 et 2022), Saumur (varie entre 14 et 16% depuis 2016) et Segré (compris entre 1 et 5% depuis 2016) est stable ainsi que dans les autres départements (oscille entre 5 et 8% depuis 2016).

Répartition des demandes d'insertion par arrondissement de résidence en 2022



Source : SIAO49 (tableau Excel), 2022

Nombre mensuel de demandes d'insertion par arrondissement de résidence en 2022

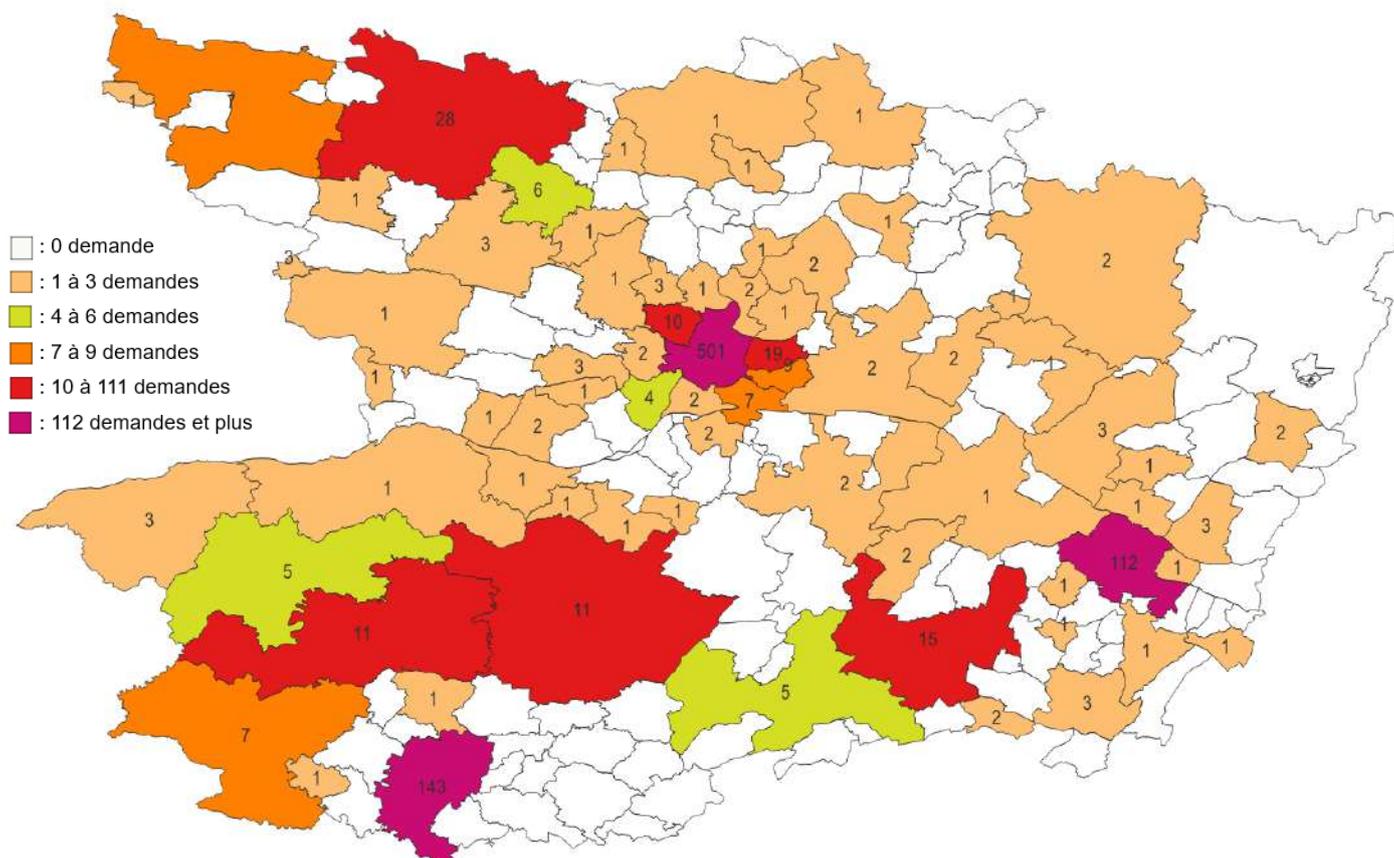


Source : SIAO49 (tableau Excel), 2022

Les demandes proviennent essentiellement de l'arrondissement d'Angers (entre 39 % en juillet et août et 62 % en mars) **pour l'ensemble des mois.**

On peut noter pour les arrondissements de Cholet et Saumur, un nombre de demandes mensuel variable en fonction des mois : entre 6 et 22 par mois pour Cholet et entre 7 et 17 pour Saumur. Les demandes provenant de Segré ne dépassent jamais les 9 demandes par mois.

Carte de la demande d'insertion selon la commune de résidence du ménage - 2022



Source : SIAO49 (tableau Excel / QGIS), 2022

Note de lecture : 501 ménages résident sur la ville d'Angers au moment de leur demande SIAO

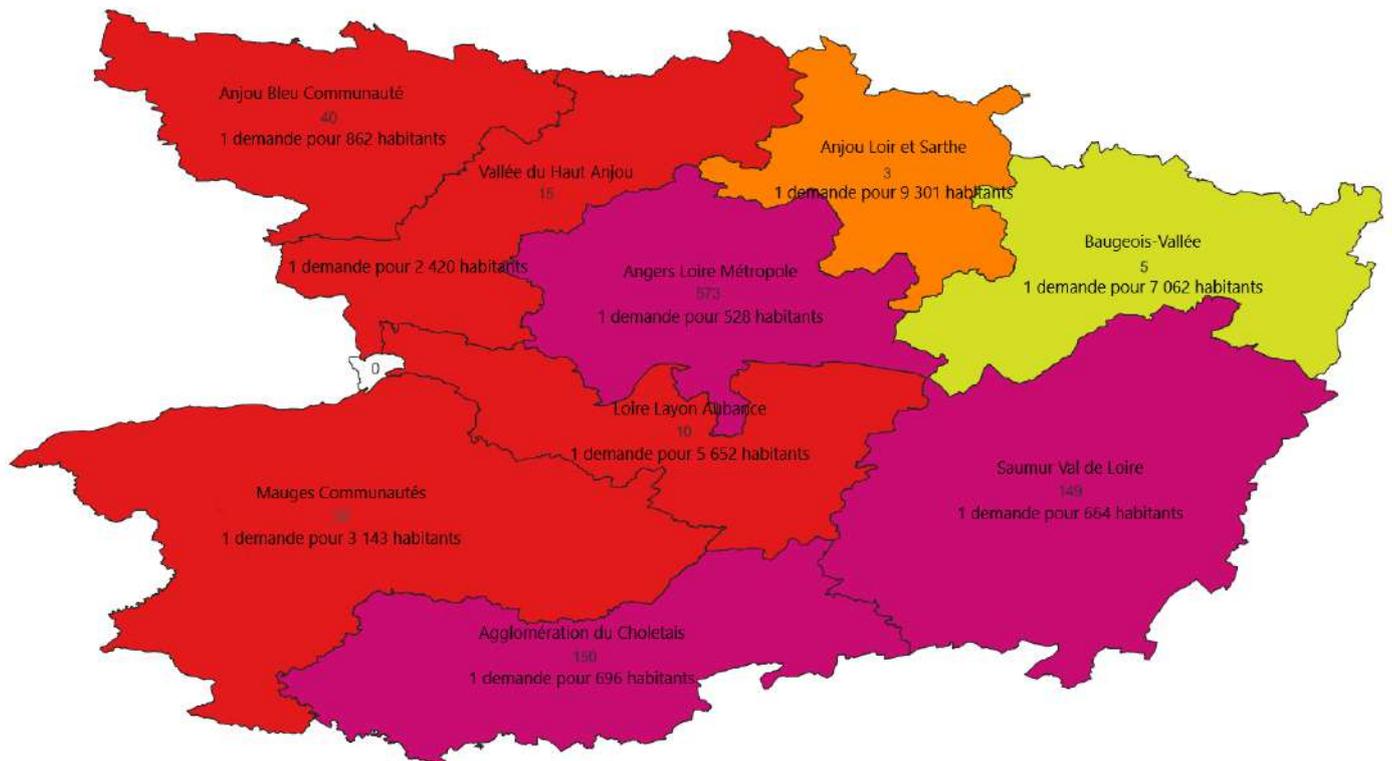
Note d'information : Les 88 demandes provenant d'autres départements ainsi que les demandes sans adresse ne sont pas comptabilisées (109 en 2021, 82 en 2020, 89 en 2019, 86 en 2018 et 79 en 2017).

On observe :

- **Des demandes d'insertion concentrées sur les 3 communes principales du département** : 756 demandes cumulées sur 1071 demandes soit 71% des demandes (76% des demandes en 2018 et 2019 ; 70% en 2020, 71% en 2021).
- 60% des communes n'ont eu aucune demande en 2022 soit 106 communes sur 177 (71% en 2021, 60% en 2020, 56% en 2019, 67 % en 2018 et 64 % en 2017).
- Un nombre de demande en légère baisse sur les communes de la CU Angers Loire Métropole (hors Angers) : 72 demandes contre 76 en 2021, 66 demandes en 2020, 72 demandes en 2019, 67 en 2018.
- Un nombre de demande en hausse sur les autres communes que Saumur de l'arrondissement de Saumur (hors Saumur) : 42 demandes (dont 5 sur la CC Baugeois-Vallée et 37 sur la CA Saumur Val de Loire) contre 31 demandes en 2021, 51 en 2019 et 2020, 44 en 2018
- La CC Mauges Communauté atteint son plus faible niveau en 2022 : 38 demandes contre 59 en 2021, 47 en 2020, 41 en 2019, 51 en 2018.

- Un nombre de demande très faible sur la CA du Choletais (Hors Cholet) qui est stable par rapport à 2021 (7 demandes en 2021 et 2022, 9 en 2020, 18 demandes en 2019 et 11 demandes en 2018).
- Sur les Communautés de Communes Anjou Loir et Sarthe, Baugeois-Vallée, Loire Layon Aubance, Vallée du Haut Anjou, le nombre de demande est, particulièrement faible avec respectivement 3, 5, 10, 15 demandes en progression comparativement à 2021 (28 demandes en 2018, 32 en 2019, 40 en 2020, 20 en 2021 et 33 en 2022).
- Sur la CC Anjou Bleu Communauté (Segré), le nombre de demande est similaire par rapport à 2021 (40 demandes en 2022 contre 42 en 2021, 22 en 2020, 42 en 2019, 37 en 2018).

Les communes d'Angers et Saumur concentrent l'essentiel de la baisse de la demande d'insertion en 2021 : -59 demandes sur Angers et -19 sur Saumur. Le nombre de demandes d'insertion est identique sur les autres communes par rapport à 2021.



Source : SIAO49 (tableau Excel / QGIS), 2022

On observe en fonction des intercommunalités de grandes variations dans la demande par habitants. Sur les 3 intercommunalités regroupant les trois villes principales du département (Angers Loire Métropole, l'Agglomération du Choletais et Saumur Val de Loire), la demande par habitants reste importante par rapport à 2021 : respectivement 1 demande SIAO pour 471 habitants en 2021, 1 demande SIAO pour 705 habitants en 2021 et 1 demande SIAO pour 640 habitants en 2021.

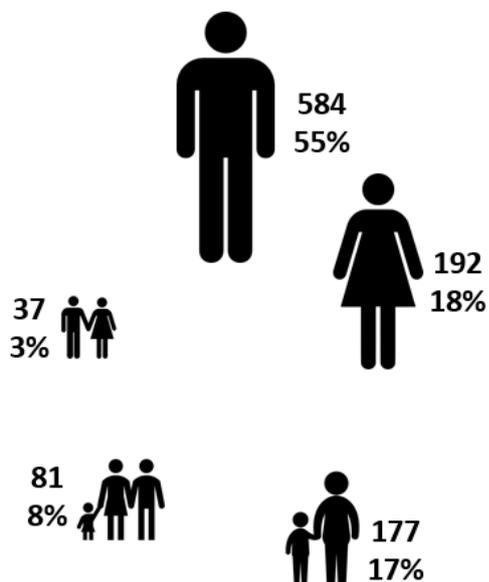
Pour Anjou Bleu Communauté, la demande par habitants progresse légèrement en 2022 (1 demande SIAO pour 862 habitants contre 1 demande pour 822 habitants en 2021).

On retrouve ensuite Mauges Communauté avec 1 demande par habitants qui a augmenté en 2022 (1 demande SIAO pour 3 143 contre 1 demande pour 2 032 en 2021).

Pour les CC Anjou Loir et Sarthe, Baugeois Vallée, Loire Layon Aubance et Vallée du Haut Anjou, la demande par habitant est nettement plus faible avec : respectivement 1 demande SIAO pour 3 484 habitants en 2021, 1 demande SIAO pour 5 034 habitants en 2021, 1 demande SIAO pour 14 097 habitants en 2021 et 1 demande pour 36 259 habitants en 2021. La variation de la demande par habitants sur ces EPCI s'explique par les petits effectifs de demande d'insertion provenant de ces territoires.

Typologie des ménages selon la composition familiale et l'arrondissement de résidence

Répartition des demandes selon la composition familiale des ménages en 2022



Source : SIAO49 (tableau Excel), 2022

73% des demandes d'hébergement d'insertion reçues par le SIAO en 2022 concernent des personnes seules. La part des isolés est stable par rapport à 2021 (72%) avec respectivement 1 point de % de moins pour les hommes seuls (55% en 2022, 56% en 2021 et 58% en 2020 et 60 % en 2019 et 2 points de % de plus pour les femmes isolées (18% en 2022, 16% en 2021, 18% en 2020 et 17% en 2019). Entre 2019 et 2022, le poids des hommes seuls diminue de 5 points de pourcentage.

La proportion des familles monoparentales se trouve entre 13 et 17% depuis 2018 (17% en 2022, 14% en 2021, 15 % des ménages en 2020 et 13% en 2019). Il s'agit très majoritairement de femmes seules avec enfants : 164 des 177 familles monoparentales.

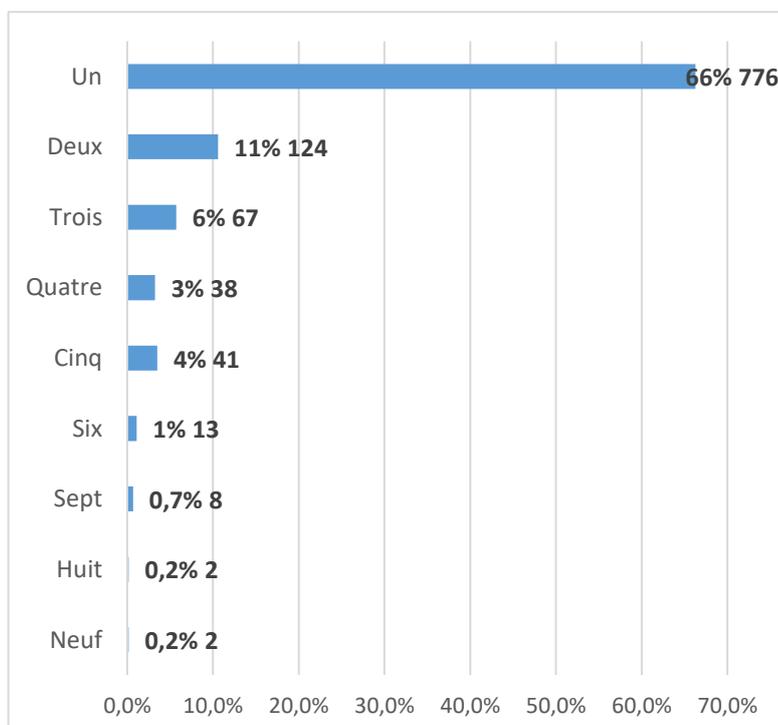
La part des ménages avec enfant(s) est similaire en comparaison à 2021 (8% contre 9% en 2021).

Répartition des demandes selon la taille des ménages en 2022

Les ménages composés d'une seule personne représentent la plupart des demandes d'insertion (66%).

Parmi ceux composés de plusieurs personnes, on note la prépondérance des petits ménages (191 ménages sur 295 sont composés de 2 ou 3 personnes soit 16%).

On note la présence de quelques ménages composés de 6 personnes ou plus : 25 ménages soit 2% des ménages. Des difficultés à proposer un logement compatible à un ménage de grande taille sont rencontrées au vu d'un faible nombre de grands logements dans le parc d'hébergement/logement.



Source : SIAO49 (tableau Excel), 2022

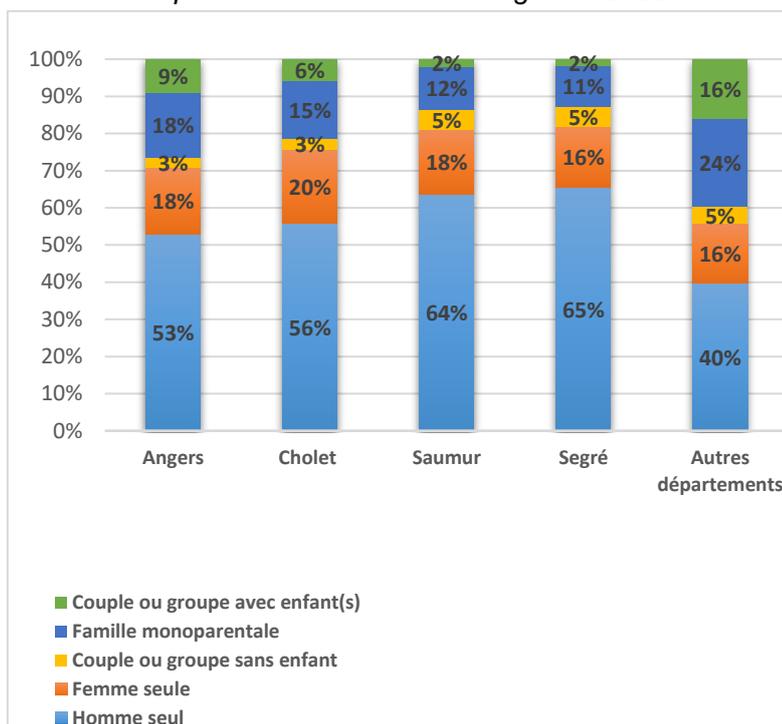
En observant la composition des ménages selon l'arrondissement de résidence, on note :

📌 Depuis 2020, une surreprésentation des hommes seuls sur Saumur et Segré (64%, 65% contre 55% au niveau départemental). Pour Saumur et Segré, plus de 80% des demandeurs sont des personnes seules.

📌 Une sous-représentation des familles monoparentales sur les arrondissements de Saumur et Segré (respectivement 12% et 11% contre 17% au niveau départemental).

📌 Une moindre représentation des familles avec enfant(s) sur les arrondissements de Saumur et Segré (2% chacun contre 8% au niveau départemental).

Répartition des demandes par arrondissement selon la composition familiale des ménages en 2022



Source : SIAO49 (tableau Excel), 2022

Typologie des ménages selon la tranche d'âge et la composition familiale

Note explicative

La tranche d'âge des ménages est celle de la personne désignée comme « chef de famille » lors du remplissage de la demande d'hébergement d'insertion faite auprès du SIAO.

Les « chefs de famille » des ménages demandeurs entre 25-44 ans restent les plus nombreux en 2022 (615 sur 1071).

L'ensemble des tranches d'âge des « chefs de famille » baisse sur un an (-17 ménages âgés de moins de 25 ans, -27 ménages âgés de 25 à 44 ans), -64 ménages âgés de 45 à 59 ans) à l'exception des 60 ans et plus (+9 ménages).

Evolution de la demande selon la tranche d'âge des ménages entre 2019 et 2022

Tranche d'âge	2022		2021		2020		2019	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Moins de 25 ans	182	17,0%	199	17,0%	238	23,1%	222	16,9%
25 à 44 ans	615	57,4%	642	54,9%	556	53,9%	727	55,2%
45 à 59 ans	223	20,8%	287	24,5%	193	18,7%	291	22,1%
60 ans et plus	51	4,8%	42	3,6%	41	4,0%	75	5,7%
NC	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	0,1%
Ensemble	1071	100%	1170	100%	1031	100%	1316	100%

Source : SIAO49 (tableau Excel), de 2019 à 2022

Répartition de la demande selon la tranche d'âge et la composition familiale des ménages en 2022

	Moins de 25 ans	25 à 44 ans	45 à 59 ans	60 ans et plus
Homme seul	90 49%	323 53%	135 61%	36 71%
Femme seule	46 25%	90 15%	45 20%	11 22%
Couple ou groupe sans enfant	14 8%	13 2%	7 3%	3 6%
Famille monoparentale	26 14%	131 21%	20 9%	0 0%
Couple ou groupe avec enfant(s)	6 3%	58 9%	16 7%	1 2%
Ensemble	182 100%	615 100%	223 100%	51 100%

Parmi les moins de 25 ans et les 60 ans et plus, on retrouve, une part de femmes seules et couple sans enfant proportionnellement plus importante que pour l'ensemble des ménages (respectivement 18% et 3%).

Parmi les 25-44 ans, on trouve logiquement une part de ménages avec enfant(s) (famille monoparentale et couple ou groupe avec enfant(s)) plus important que pour les autres tranches d'âge (30% pour les 25 à 44 ans contre 17% pour les moins de 25 ans, 16% pour les 45-59 ans et 2% pour les 60 ans et plus).

Source : SIAO49 (tableau Excel), 2022

Pour les 45-59 ans et les plus de 60 ans, les personnes seules représentent une grande majorité des demandes : respectivement 180 sur 223 demandes soit 81% (81% en 2021, 83% en 2020, 78% en 2019) et 47 sur 51 demandes soit 92% (86% en 2021, 93% en 2020 et 96 % en 2019).

Typologie des ménages selon l'arrondissement et la tranche d'âge

Répartition de la demande selon l'arrondissement et la tranche

Arrondissement de résidence	Moins de 25 ans	25 à 44 ans	45 à 59 ans	60 ans et plus	Ensemble
Angers	90	352	120	24	586
	15%	60%	20%	4%	55%
Cholet	46	93	37	12	188
	24%	49%	20%	6%	18%
Saumur	31	77	38	8	154
	20%	50%	25%	5%	14%
Segré	3	35	13	4	55
	5%	64%	24%	7%	5%
Autres départements	12	58	15	3	88
	14%	66%	17%	3%	8%
Ensemble	182	615	223	51	1071

Source : SIAO49 (tableau Excel), 2022

On observe, comme en 2021, une surreprésentation des moins de 25 ans sur les arrondissements de Cholet et Saumur (respectivement 24 et 20% contre 17% au niveau départemental).

Les 25 à 44 ans représentent plus de 50 % des chefs de ménage demandeurs sur l'ensemble des territoires (57%).

Les 45 à 59 ans sont sur-représentés sur l'arrondissement de Saumur et Segré (respectivement 25% et 24% contre 21% au niveau départemental).

Sur l'ensemble des arrondissements, les 60 ans et plus restent une catégorie minoritaire (environ 5% des ménages demandeurs).

Ressource principale des ménages demandeurs

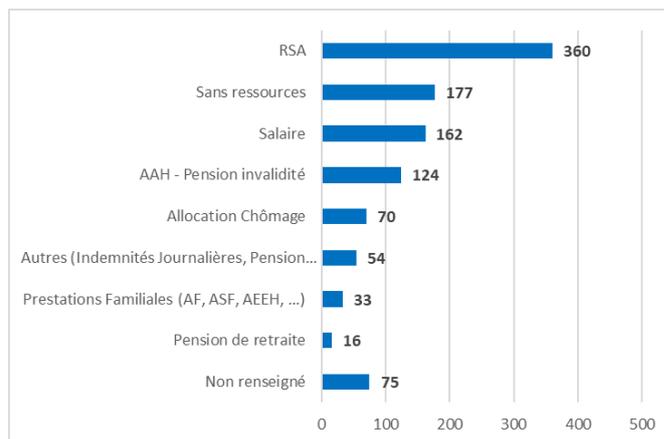
Répartition de la ressource principale des ménages demandeurs en 2022

La ressource principale des ménages demandeurs est le RSA (360 ménages, soit 34% des ménages).

Troisième motif depuis 2021, les demandes de personnes sans ressource se classent en deuxième position en 2022 (17% des ménages contre 12% en 2021, et 21% en 2020).

Le salaire redevient le troisième type de ressources des ménages (15% des ménages en 2022 contre 14% en 2021 et 10% des ménages en 2020).

Comme en 2020, l'AAH est la ressource principale de 12 % des ménages demandeurs.



Source : SIAO49 (tableau Excel), 2022

Répartition des ressources principales selon l'âge des ménages demandeurs en 2022

Type de ressources	Moins de 25 ans	25 à 44 ans	45 à 59 ans	60 ans et plus	Ensemble
RSA	26	240	79	15	360
	14,3%	39,0%	35,4%	29,4%	33,6%
Sans ressources	59	91	19	8	177
	32,4%	14,8%	8,5%	15,7%	16,5%
Salaire	22	105	32	3	162
	12,1%	17,1%	14,3%	5,9%	15,1%
AAH - Pension d'invalidité	19	56	46	3	124
	10,4%	9,1%	20,6%	5,9%	11,6%
Allocation chômage	11	37	20	2	70
	6,0%	6,0%	9,0%	3,9%	6,5%
Autre (Indemnités Journalières, Pension Alimentaire, Revenu Pénitentiaire...)	29	16	6	3	54
	15,9%	2,6%	2,7%	5,9%	5,0%
Pension de retraite	-	-	2	14	16
	-	-	0,9%	27,5%	1,5%
Prestation familiale	2	26	5	-	33
	1,1%	4,2%	2,2%	-	3,1%
Non renseigné	14	44	14	3	75
	7,7%	7,2%	6,3%	5,9%	7,0%
Ensemble	182	615	223	51	1071
	100%	100%	99%	94%	100%

Source : SIAO49 (tableau Excel), 2022

➤ 32% des ménages de moins de 25 ans n'ont aucune ressource. La non-accessibilité au RSA peut être une des raisons expliquant la part de jeunes sans ressources.

➤ Chez les 25-44 ans, la ressource principale est le RSA (39%). On note toutefois que 15% de cette tranche d'âge ne dispose d'aucune ressource, ce qui pose la question de l'accès au droit et d'un statut administratif éligible.

➤ Chez les 45-59 ans, la ressource principale est également le RSA (35%). On observe également une part significative de ménages bénéficiant de l'AAH ou de pension d'invalidité (21%). Cette part de ménages bénéficiant de l'AAH ou de pension d'invalidité est proportionnellement plus importante que pour les autres catégories d'âge. La part des demandeurs d'emploi est plus importante chez les 45-59 ans que les autres tranches d'âge.

➤ Pour la première fois depuis 2019, le RSA est la première ressource principale des 60 ans et plus (29%). L'augmentation de l'âge moyen de départ à la retraite repousse le départ effectif à la retraite ainsi que la perception d'une pension de retraite après 60 ans. Le poids des ménages de plus de 60 ans bénéficiant d'une pension de retraite reste important (27,5% soit 14 ménages). On peut également noter que 16% des plus de 60 ans n'ont aucune ressource.

Insertion professionnelle des ménages demandeurs

Note méthodologique : Concernant les ménages composés de plusieurs personnes, nous avons sélectionné le statut sur le marché de l'emploi du demandeur ou de la demandeuse principale. Ainsi chaque ménage n'est comptabilisé qu'une fois.

La situation professionnelle est celle au moment de la demande SIAO. Elle peut bien évidemment avoir changé par la suite.

La complétude des informations relatives au statut professionnel (ainsi qu'au statut Pôle Emploi) constitue un réel enjeu d'amélioration de complétude afin de mieux connaître le public mobilisant le SIAO pour une demande d'hébergement d'insertion.

Répartition des ménages demandeurs SIAO en 2022 selon le statut en matière d'emploi

Statut sur le marché de l'emploi	En nombre	En %
Demandeur d'emploi	364	34,0%
En emploi	201	18,8%
En formation	21	2,0%
Inactif	346	32,3%
Retraité	17	1,6%
Non renseigné	122	11,4%
Ensemble	1071	100%

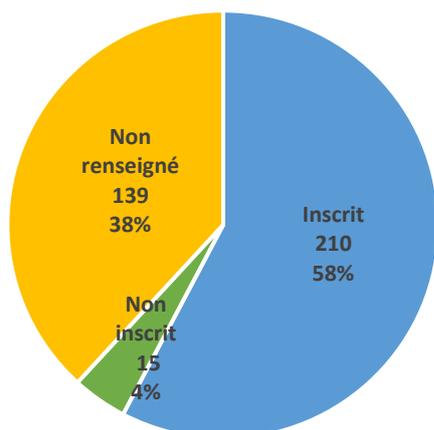
Source : SIAO49 (tableau Excel), 2022

Une part prépondérante des demandeurs SIAO sont demandeurs d'emploi. Après avoir progressé de 2018 à 2020, la proportion de demandeurs d'emploi diminue pour la deuxième année consécutive (34% en 2022, 45.6% en 2021, 50% en 2020, 47 % en 2019 et 45% en 2018). En hausse de plus de 6 points de % sur un an, la part des inactifs est également significative : 32%.

Les personnes en emploi ou en formation atteignent leur plus haut niveau depuis 2018 avec 19% des demandes (18% en 2021, 15% en 2020, 18% en 2019 et 16 % en 2018).

Les situations pour lesquelles nous n'avons pas d'informations relatives au statut sur le marché de l'emploi progressent comme en 2021 (11% en 2022, 8% en 2021, 1% en 2020 et 3,5 % en 2019). Aucun des 21 ménages en formation sont indemnisés.

Répartition des demandeurs d'emploi selon le statut Pôle Emploi en 2022



Sur les 364 demandeurs d'emploi, la très grande majorité sont inscrits à Pôle Emploi : 210 demandeurs inscrits (93%) et 15 non-inscrits (7%).

Source : SIAO49 (tableau Excel), 2022

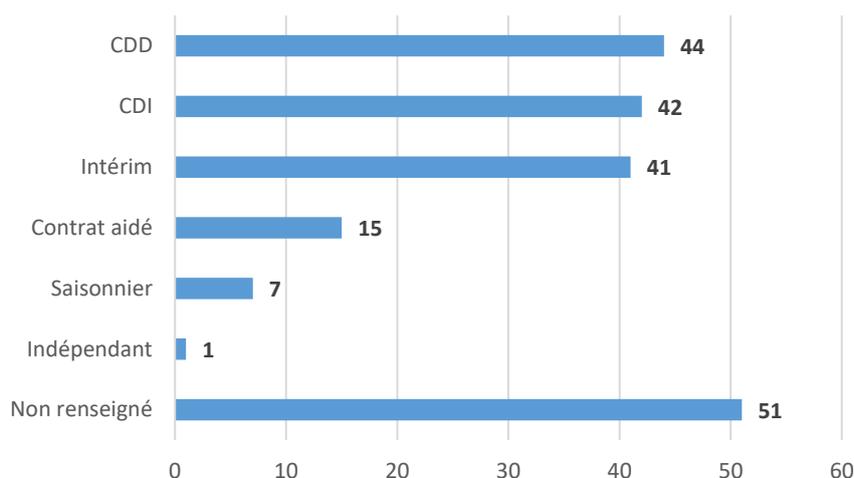
Répartition des demandeurs SIAO en emploi selon le type de contrat en 2022

Sur les 201 personnes en emploi, 42 sont en CDI soit 21% (24,5% en 2021).

Les CDD et contrats aidés représentent une part significative des personnes en emploi : 59 soit 29% (35% en 2021).

Enfin, les contrats particulièrement précaires (intérim, saisonnier) occupent également une part non négligeable des emplois : 48 soit 24 % (26% en 2021).

La répartition des demandeurs SIAO en emploi selon le temps de travail ne peut pas être présentée au vu de la complétude de la données (71% de non renseigné).



Source : SIAO49 (tableau Excel), 2022

Élément complémentaire

Sur les 1 072 demandes, nous avons l'information d'une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) pour 89 d'entre-elles (8,3% contre 7,9% en 2021, 7,6% en 2020, 8,6 % en 2019 et 7,6 % en 2018). Sur ces 89 personnes, 50 sont inactives, 15 sont demandeuses d'emploi, 7 sont en emploi, 3 en formation, 1 est retraité et 13 avec un statut non renseigné.

L'hébergement au moment de la demande

« L'hébergement chez des tiers » reste depuis 2016, le premier type d'hébergement au moment de la demande. Sa part baisse depuis 2020 (18% en 2022, 20% en 2021 contre 24% en 2020).

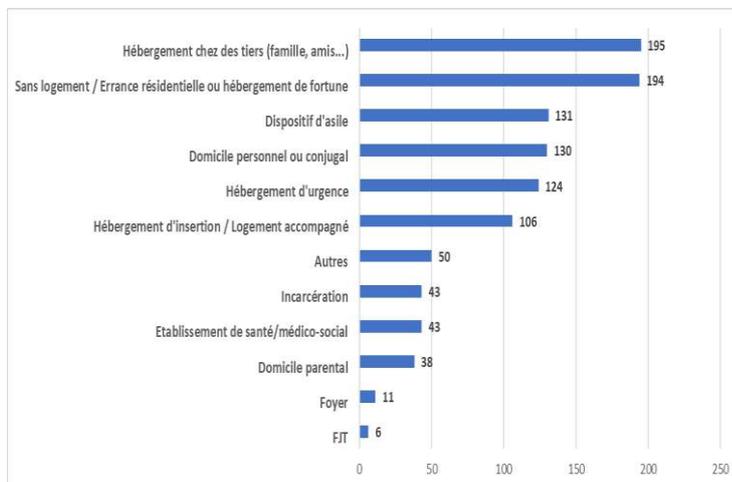
La part des personnes présentes dans un hébergement d'urgence, d'insertion ou un logement accompagné est stable (22% en 2018, 20% en 2019, 18% en 2020 et 21% en 2021 et 2022).

La part des personnes sans logement ou en logement de fortune reste similaire à 2021 (18% en 2022, 17% en 2021, 21% en 2020 et 22% en 2019).

La proportion des ménages disposant d'un logement s'élève à 12% (14% en 2021).

La part des demandes provenant des dispositifs asiles est identique à 2021 (12%).

Répartition par type d'hébergement des ménages au moment de la demande en 2022



Source : SIAO49 (tableau Excel), 2022

Répartition par type d'hébergement au moment de la demande selon l'arrondissement en 2022

Hébergement	Angers	Cholet	Saumur	Segré	Autre dép	Ensemble
Hébergement chez des tiers (famille, amis...)	99	54	30	7	5	195
Sans logement / Errance résidentielle ou hébergement de fortune	130	27	18	9	10	194
Domicile personnel ou conjugal	66	24	21	9	10	130
Hébergement d'urgence	75	19	15	3	12	124
Dispositif d'asile	68	5	33	7	18	131
Hébergement d'insertion / logement accompagné	52	24	12	6	12	106
Etablissement de santé/médico-social	19	7	7	7	3	43
Autres	21	12	12	3	2	50
Incarcération	28	1	-	-	14	43
Domicile parental	17	10	6	3	2	38
FJT	5	1	-	-	-	6
Foyer	6	4	-	1	-	11
Ensemble	586	188	154	55	88	1071
	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Source : SIAO49 (tableau Excel), 2022

Sur l'arrondissement d'Angers on observe comme chaque année depuis 2015, une part des ménages « sans logement ou en hébergement de fortune » nettement plus importante que pour les autres territoires.

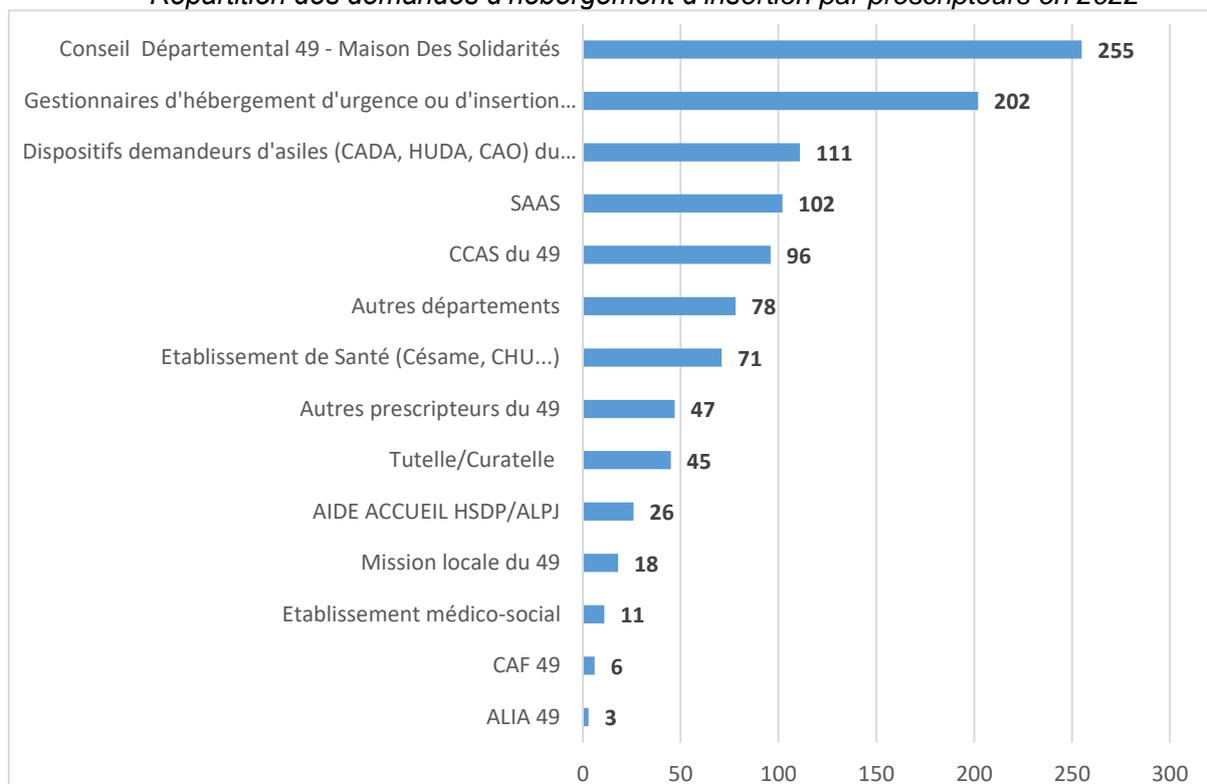
L'arrondissement de Cholet est marqué par une surreprésentation des ménages « hébergés chez des tiers » tandis que sur celui de Segré il s'agit des « hébergés au domicile personnel ou conjugal ».

Sur l'arrondissement de Saumur, la part des ménages hébergés en dispositif d'asile au moment de la demande est nettement supérieure à la moyenne départementale. La surreprésentation des ménages déjà présents sur un dispositif d'asile était déjà constatée en 2020.

Parmi les demandeurs des autres départements, on observe un nombre important de demandeurs en dispositif d'asile (20%), incarcéré (16%), hébergement d'urgence (14%) et en hébergement d'insertion ou logement accompagné (14%) au moment de la demande.

Les prescripteurs

Répartition des demandes d'hébergement d'insertion par prescripteurs en 2022



Source : SIAO49 (tableau Excel), 2022

Les 2 premiers prescripteurs sont identiques depuis 2017. Il s'agit :

➤ **du Conseil Départemental via les Maisons des Solidarités (23,8% des ménages demandeurs)**. Les MDS sont le premier prescripteur depuis 2019 (2^{ème} en 2017 et 2018). La part des demandes effectuées par les MDS reste stable par rapport à 2021 (22,4%).

➤ **des gestionnaires d'hébergement d'insertion pour 18,9% des demandes** (dans le cadre notamment de parcours HU/HI et de mesures ASLL pratiquées par les associations). Leur poids dans les demandes est similaire à 2021 (19,3%).

Les demandes émanant des dispositifs de demandeurs d'asile du 49 enregistrent la plus forte baisse sur l'ensemble des différents prescripteurs (-39 demandes et -2,4 points de %) sur un an.

Troisième prescripteur en 2020, le SAAS se classe en quatrième position pour la deuxième année consécutive **avec 9,5% des demandes**. Sa proportion reste stable par rapport à 2021 (9,6% des demandes).

On note une augmentation significative du volume des demandes émanant des prescripteurs des autres départements et des autres prescripteurs du 49 (respectivement +19 et +11 demandes sur un an). Leur part dans les demandes SIAO augmente (4% en 2019 et 2020, 5% en 2021 et 7,3% en 2022 pour les autres départements et 2,2% en 2019, 4,1% en 2020, 3,1% en 2021 et 4,4% en 2022 pour les autres prescripteurs du 49).

Les demandes provenant du CCAS du 49 (+6 demandes) sont en progression en 2022.

Par contre, les demandes provenant des services de tutelle/curatelle (-14 demandes), d'ALIA 49 (-10 demandes), de la CAF 49 et des établissement médico-social (respectivement -6 demandes) et d'Aide Accueil HSDP/ALPJ (-5 demandes) ont diminué en 2022.

Les demandes émanant des missions locales du 49 sont identiques à l'année 2021 (18 demandes).

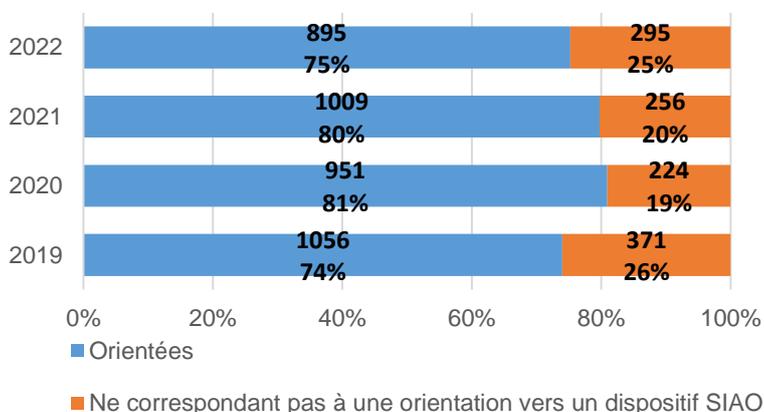
L'instruction des demandes auprès du SIAO

En 2022, le SIAO a réalisé 1 152 instructions de ménages demandeurs unique et validé l'entrée en directe de 38 ménages soit 1 190 ménages au total. 75 demandes d'insertion de moins ont été instruites par rapport à 2021. Plus de 500 demandes hébergement d'insertion instruite en 2022 ont été réétudiées plusieurs fois dû à des informations incomplètes redemandées au référent social (466 demandes) ou renvoyées en CPO (60 demandes) dû à la complexité de la situation du ménage qui nécessite une décision collégiale en CPO.

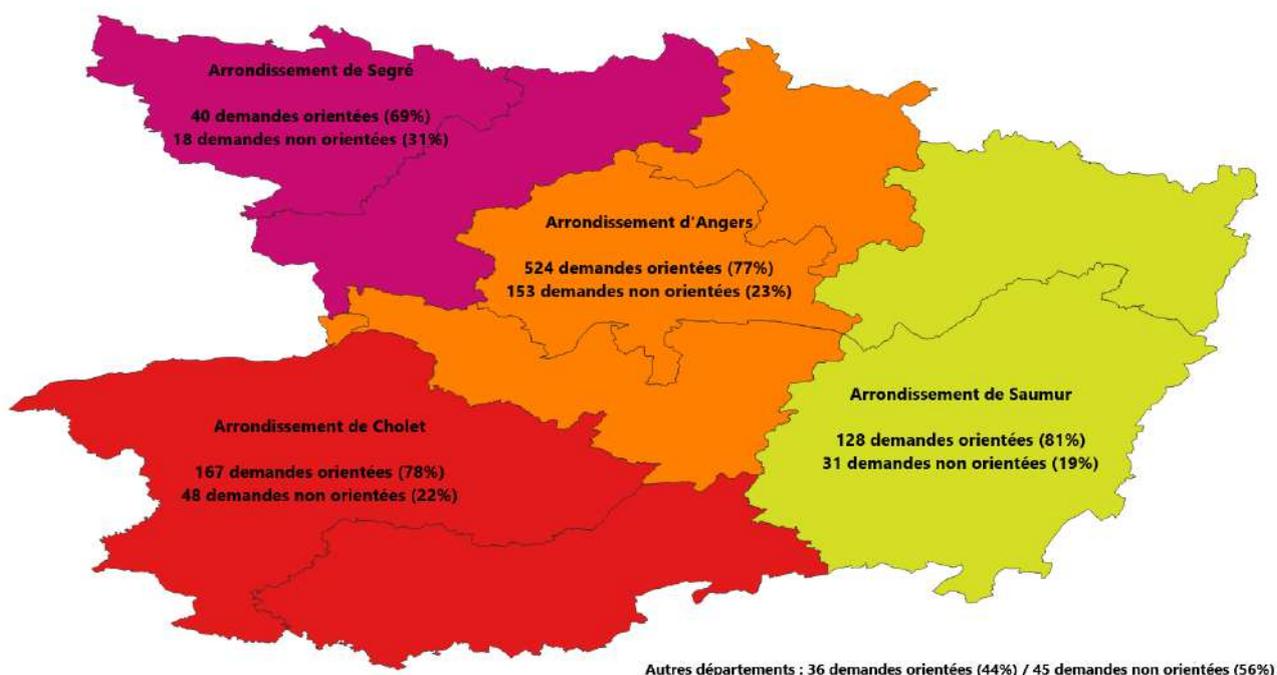
Sur les 1 190 demandes de ménages instruites ou entrées en directes, 895 ont été orientées vers un dispositif SIAO (soit 75%) et 295 ne correspondent pas à une orientation vers un dispositif SIAO pour diverses raisons (voir détail p. 37). La part des demandes orientées recule par rapport à 2021.

Les demandes ne correspondant pas à une orientation vers un dispositif SIAO ont pu être dirigées vers du logement autonome ou vers des dispositifs non gérés par le SIAO (type TEMPO).

Répartition des demandes instruites (+ entrées en directes) selon la réponse apportée entre 2019 et 2022



Demandes instruites en 2022 par arrondissements de résidence



Sur l'ensemble des arrondissements, la part des demandes orientées est majoritaire et atteint même jusqu'à 81 % dans le saumurois.

La part des demandes orientées diminue sur trois des quatre arrondissements : Segré (-25 points de %) , Saumur (-6 points de %), Angers (-4 points de %) et les autres départements (-8 points de %) et se stabilise sur Cholet (-1 point de %).

Les ménages orientés

Evolution des orientations par dispositifs entre 2018 et 2022

	Nombre d'orientations					Part des orientations				
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021	2020	2019	2018
Sous-location / IML	284	263	199	199	155	31,7%	26,1%	20,9%	18,8%	14,8%
CHRS Insertion	180	187	242	221	274	20,1%	18,5%	25,4%	20,9%	26,1%
ALT réfugiés	104	129	99	128	105	11,6%	12,8%	10,4%	12,1%	10,0%
Résidence Sociale + ALT RS	90	126	93	106	78	10,1%	12,5%	9,8%	10,0%	7,4%
Pension de famille + ALT PF	81	112	82	89	64	9,1%	11,1%	8,6%	8,4%	6,1%
CHRS Stabilisation	48	74	98	130	126	5,4%	7,3%	10,3%	12,3%	12,0%
FJT + ALT FJT	38	38	30	38	30	4,2%	3,8%	3,2%	3,6%	2,9%
Résidence Accueil	29	28	40	34	39	3,2%	2,8%	4,2%	3,2%	3,7%
ALT + Habitat Mômes	20	13	23	65	146	2,2%	1,3%	2,4%	6,2%	13,9%
CHRS Hors Les Murs	10	7	4	13	12	1,1%	0,7%	0,4%	1,2%	1,1%
Sous-location Réfugiés	7	22	28	19	-	0,8%	2,2%	2,9%	1,8%	-
CHRS Bas seuil	2	7	13	14	21	0,2%	0,7%	1,4%	1,3%	2,0%
Bien Chez Moi	2	2	-	-	-	0,2%	0,2%	-	-	-
Ensemble	895	1009	951	1056	1050	100%	100%	100%	100%	100%

Source : SIAO49 (tableau Excel), 2018 et 2022

La sous-location/IML reste le premier dispositif vers lequel les ménages sont orientés depuis 2021. Le développement du parc d'intermédiation locative dans la cadre du plan Logement d'abord participe à l'accroissement des orientations sur ce dispositif. Pour la troisième année consécutive, la part des orientations continue d'augmenter depuis quatre ans (+16.9 points de % entre 2018 et 2022).

Le CHRS Insertion se classe en deuxième position depuis 2021. Le nombre d'orientations est en baisse pour la deuxième année consécutive en valeur (-55 orientations en 2021 et -7 en 2022).

L'ALT Réfugiés est le troisième dispositif en termes d'orientation depuis 2020 (-25 orientations soit -1.2 points de % sur un an).

Après une année de hausse, la Résidence Sociale et la Pension de Famille connaissent les deux plus importantes diminutions de leur orientation en valeur et en volume (respectivement -2.4% et -2% des orientations soit -46 orientations et -31 orientations sur un an).

Le CHRS Stabilisation poursuit sa baisse commencée en 2019. De nombreuses places en CHRS Stabilisation ont été transformés en CHRS Insertion ce qui amenuit les orientations vers ce dispositif.

Le nombre d'orientations vers le FJT et la Résidence Accueil est similaire par rapport à 2021.

Après des années de baisse, le nombre d'orientations en ALT + Habitat Mômes rebondie avec 7 orientations supplémentaires par rapport à 2021.

Depuis 2020, les orientations sont de plus en plus nombreuses d'année en année sur le CHRS Hors les Murs.

Enfin, on note le maintien du nombre d'orientations du dispositif Bien Chez Moi qui s'est clôturé en cours de l'année 2022.

Répartition des orientations par dispositifs selon l'arrondissement de résidence en 2022

Dispositifs	Angers	Cholet	Saumur	Segré	Autre dép.	Ensemble
ALT + Habitat Mômes	2		18			20
	0%	0%	14%	0%	0%	2%
ALT Réfugiés	66	8	19	7	4	104
	13%	5%	15%	18%	11%	12%
CHRS Insertion	98	48	18	4	12	180
	19%	29%	14%	10%	33%	20%
CHRS Stabilisation	24	6	13		5	48
	5%	4%	10%	0%	14%	5%
CHRS Bas seuil	1		1			2
	0%	0%	1%	0%	0%	0%
Pension de famille	46	12	9	14		81
	9%	7%	7%	35%	0%	9%
Résidence Accueil	14	5	8		2	29
	3%	3%	6%	0%	6%	3%
Résidence Sociale + ALT RS	56	27	3	1	3	90
	11%	16%	2%	3%	8%	10%
Sous-location / IML	185	42	34	13	10	284
	35%	25%	27%	33%	28%	32%
Sous-location Réfugiés	3	1	2	1		7
	1%	1%	2%	3%	0%	1%
FJT + ALT FJT	27	8	3			38
	5%	5%	2%	0%	0%	4%
CHRS Hors Les Murs	2	8				10
	0%	5%	0%	0%	0%	1%
Bien Chez Moi	2					2
	0%	1%	0%	0%	0%	0%
Ensemble	524	167	128	40	36	895
	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Source : SIAO49 (tableau Excel), 2022

Pour Angers et Saumur, les orientations atteignent leur plus bas niveau depuis 2017 (respectivement 654 orientations en 2017, 630 en 2018, 629 en 2019, 551 en 2020, 570 en 2021 et 524 en 2022 et 137 en 2017, 145 en 2018, 171 en 2019, 131 en 2020, 146 en 2021 et 128 en 2022). En légère diminution depuis 2017 (35 en 2017, 34 en 2018, 32 en 2019 et 30 en 2020), le nombre d'orientations est reparti à la hausse en 2021 (45 orientations) avant de diminuer en 2022. Après avoir connu une hausse des orientations en 2018 (180 orientations) et 2020 (184 orientations) et une stabilisation des orientations en 2019 (178 orientations) et 2021 (183 orientations), Cholet connaît une diminution des orientations en 2022.

Le dispositif Sous-location/IML est le premier dispositif en termes d'orientation sur les arrondissements d'Angers et Saumur. Il s'agit du CHRS Insertion sur Cholet et la Pension de Famille sur Segré.

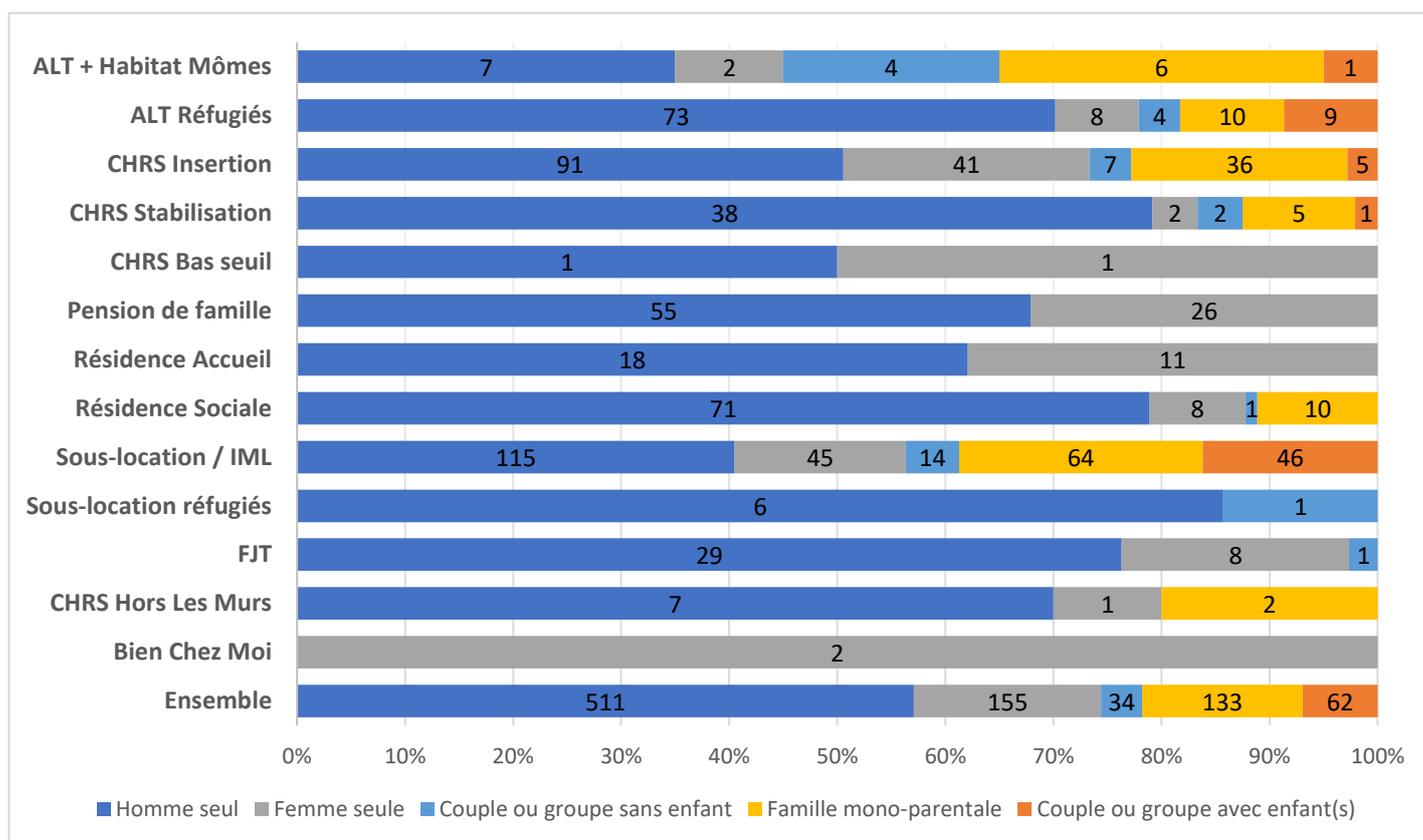
Sur l'arrondissement d'Angers, les orientations en Sous-Location représentent la part la plus importante des orientations (35%). Cette part continue à progresser depuis 2018 (+8 points de % et +29 orientations sur un an). Le CHRS Insertion reste le deuxième dispositif en descendant sous les 100 orientations pour la première fois depuis 2018.

Deuxième dispositif en 2021, le CHRS Insertion redevient le premier dispositif en termes d'orientations sur l'arrondissement de Cholet (+7 points de % et +7 orientations par rapport à 2021). Premier dispositif en 2021, la Sous-location/IML se classe en deuxième position (-1 points de % et -5 orientations par rapport à 2021).

Sur l'arrondissement de Saumur, la Sous-location/IML reste le premier dispositif en termes d'orientations depuis 2020. Après avoir fortement augmentées en 2021, les orientations sur l'ALT Réfugiés sont en forte baisse sur un an (-14 orientations et -8 points de %).

Pour Segré, la Pension de Famille (+13 points de % et +4 orientations) devient le premier dispositif d'orientation à la place de l'IML/Sous-location (+6 points de % et +1 orientation).

Répartition des orientations par dispositifs selon la composition familiale en 2022



Source : SIAO49 (tableau Excel), 2022

➤ **Comme nous l'avons vu précédemment, les hommes seuls occupent une part significative dans les demandes faites au SIAO (57% des demandes en 2022).** Pour les ménages orientés, la part des ménages composés d'homme seul est quasiment équivalente (60% des orientations en 2020 et 2021). Celle-ci est particulièrement importante sur les dispositifs Sous-location réfugiés (86%), CHRS Stabilisation (79%), Résidence Sociale (79%), FJT (76%) et ALT Réfugiés (70%) et CHRS Hors les Murs (70%).

➤ Les femmes seules représentent 18% des demandes et 17% des orientations (16% des demandes et 18% des orientations en 2021). Elles sont surreprésentées, depuis 2018, en Résidence Accueil (38% des orientations contre 30% en 2018, 38% en 2019, 40% en 2020 et 29% en 2021) et en CHRS Insertion (23% des orientations contre 24% en 2018 et 2019, 23% en 2020 et 21% en 2021). Leur présence se renforce en CHRS Bas Seuil (50% contre 29% des orientations en 2021), en Pension de Famille (32% contre 21% en 2021) et FJT (21% contre 16% en 2021). On observe une faible présence dans les orientations en ALT Réfugiés.

➤ Les orientations de couples ou groupes sans enfant représentent 4% de l'ensemble des orientations (3% en 2019 et 2020 et 4% en 2021). On les retrouve principalement en Sous-Location/IML (14 orientations) et en CHRS Insertion (7 orientations). En 2021, la Sous-location reste le premier dispositif en matière d'orientation pour cette composition familiale.

➤ 15% des ménages orientés vers un dispositif SIAO sont des familles monoparentales (17% des demandeurs) contre 13% en 2021 (14% des demandeurs). La Sous-location/IML reste le premier dispositif en termes d'orientation chez les familles monoparentales avec 23% des orientations en 2022. Après une baisse en 2021, les orientations des familles monoparentales repartent à la hausse vers le CHRS Insertion en 2022 (+5 orientations et +3.4 points de % par rapport à 2021).

➤ Les couples ou groupes avec enfant(s) représentent 7% des orientations pour 8% des demandeurs (7% des orientations et 9% des demandes en 2021). Les orientations se font majoritairement vers de la Sous-Location/IML (16% des orientations vers ce dispositif). L'ALT Réfugiés et le CHRS Insertion ont diminué pour cette composition (respectivement -6 et -13 orientations).

Les ménages ne correspondant pas à une orientation par le SIAO

Sur les 1 190 demandes instruites ou entrées en directes en 2022, 295 ne correspondent pas à une orientation vers un dispositif du SIAO (256 en 2021). Elles représentent 25% des demandes instruites (20% en 2021, 21% en 2020, 26% en 2019, 22,3% en 2018, 24,3 % en 2017 et 29,9 % en 2016).

Ainsi au 08/03/2022 :

- 126 demandes ont été classées
- 61 sont à actualiser
- 103 ont fait l'objet d'un refus d'un hébergement d'insertion/logement accompagné
- 3 demandes complexes sont renvoyées en CPO
- 2 doublons de demande

Cela signifie que 61 demandes peuvent encore être orientées vers un dispositif d'insertion SIAO.

Les Motifs de refus du SIAO en 2022

Motif de refus	Nombre
Relève du logement autonome	32
Ne relève pas du SIAO	29
Relève de l'urgence	20
Relève du soin ou du médico-social	6
Absence de mobilisation / d'adhésion	6
Situation administrative	5
Relève d'un CADA	2
Relève d'un CPH	2
Préconisation TEMPO	1
Total	103

Source : SIAO49 (tableau Excel), 2022

▪ 103 refus du SIAO Insertion en 2022 contre 58 en 2021

Le principal motif de refus est « relève du logement autonome » : 32 refus soit 31% des refus (-5 points de % par rapport à 2021). Certains ménages n'adhèrent pas ou peu à l'accompagnement social ce qui encourage à les diriger vers du logement autonome.

On retrouve ensuite le motif « ne relève pas du SIAO » (29 refus).

- 126 demandes classées ou ayant trouvé une autre solution en 2022 contre 117 en 2021

On retrouve principalement trois motifs de classement :

- « Demande sans suite, sans nouvelle » représentant 39% des demandes classées
- « Départ vers un autre département » et accès au logement autonome » avec 26% et 16% des demandes classées respectives.

Source : SIAO49, (tableau Excel), 2022

Les motifs de demandes classées ou ayant trouvé une autre solution en 2022

Motif de classement et des autres solutions	Nombre
Sans suite, sans nouvelles	49
Départ vers un autre département	33
Logement autonome	20
Demande annulée par le ménage	14
Entrée en FJT / Résidence Sociale	3
Entrée en établissement médico-social	2
Retour au domicile conjugal/parental/familial	1
Entrée en CPH	1
Mesure ASLL	1
Autre	2
Total	126

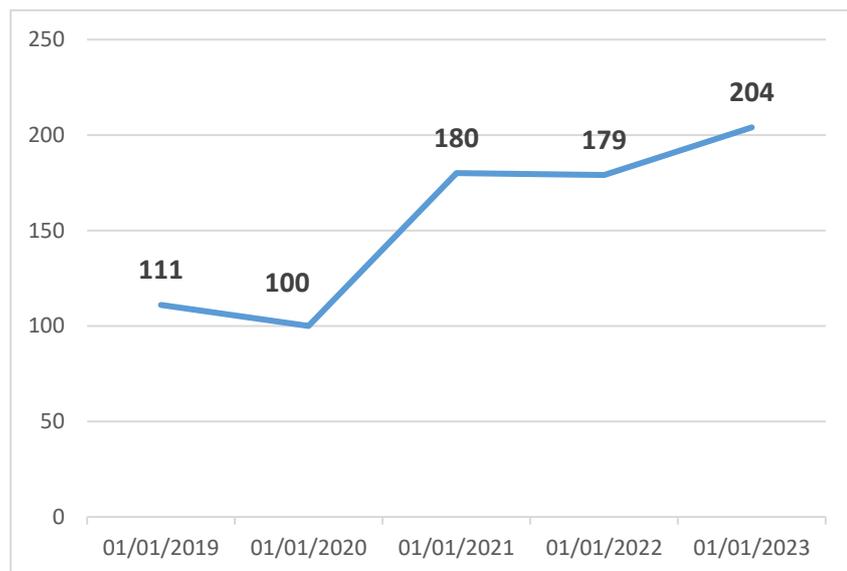
La liste d'attente au 12/01/2023

Liste d'attente au 01/01/2023 par dispositifs et selon la composition familiale	Angers	Angers Cholet	Angers Cholet Saumur	Angers Cholet Saumur Segré	Angers Saumur	Angers Segré	Cholet	Cholet Saumur	Saumur	Segré	Total général	Ménages positionnés sur un hébergement/logement vacant/
ALT									5		5	
Homme seul									5		5	
ALT FJT	1										1	
Homme seul	1										1	
ALT Pension de Famille										2	2	
Homme seul										2	2	
ALT Réfugiés	59	4	1	3					2	2	71	4
Couple avec enfants	5	1									6	
Couple sans enfant	1										1	
Femme seule	9		1						1		11	
Femme seule avec enfants	9										9	
Groupe d'adultes avec enfants	1										1	
Groupe d'adultes sans enfant	1										1	
Homme seul	32	3		3					1	2	41	
Homme seul avec enfants	1										1	
ALT Résidence Sociale	6	1					3				10	2
Femme seule	2										2	
Homme seul	4	1					3				8	
CHRS Bas Seuil	3								2		5	
Femme seule	1								1		2	
Homme seul	2								1		3	
CHRS Hors les Murs	1						5				6	6
Femme seule							1				1	
Femme seule avec enfants							1				1	
Homme seul	1						3				4	
CHRS Insertion	89		8	3	2	3	18	2	12		137	12
Couple avec enfants	9										9	
Couple sans enfant	3										3	
Femme seule	17		2	1		2	5		4		31	
Femme seule avec enfants	14		1	1			3				19	
Groupe d'adultes avec enfants	1										1	
Groupe d'adultes sans enfant	1						1				2	
Homme seul	44		5	1	2	1	9	2	8		72	
CHRS Stabilisation	21		5	1	5		3	1	6		42	1
Couple sans enfant	1		1						1		3	
Femme seule	3										3	
Homme seul	17		4	1	5		3	1	5		36	
FJT	11						1				12	12
Femme seule	1										1	
Homme seule	10						1				11	
Habitat Mômes									1		1	
Femme seule avec enfants									1		1	
IML/Sous-location	139	7	1		1	1	26		12	5	192	25
Couple avec enfants	22	2					5		2	1	32	
Couple sans enfant	4				1					1	6	
Femme seule	30	1	1			1	7		3		43	
Femme seule avec enfants	25						6		1	1	33	
Groupe d'adultes avec enfants	2										2	
Groupe d'adultes sans enfants	1										1	
Homme seul	50	4					7		6	2	69	
Homme seul avec enfants	5						1				6	
Pension de Famille	38	1				5	14		3	3	70	8
Femme seule	11						2			2	17	
Homme seul	27	1				5	12		3	1	53	
Résidence Accueil	29	2		1	3		16		8		59	9
Femme seule	9	1			1		6		2		19	
Femme seule avec enfants	1										1	
Homme seul	19	1		1	2		10		6		39	
Résidence Sociale	42					1	9				52	19
Couple sans enfant	1										1	
Femme seule	6						1				7	
Femme seule avec enfants	4										4	
Homme seul	31						8				40	
Sous-Location Réfugié - Colocation	6				2	2					10	
Couple sans enfant					1						1	
Homme seul	6				1	2					9	
Total général	445	15	15	14	14	11	95	3	51	12	675	98

Source : SIAO49 (tableau Excel), 2022

Note : Ménages positionnés sur un hébergement/logement vacant : Les ménages ont été proposés par le SIAO à une structure ayant des places vacantes. Le SIAO est en attente de la réponse des structures d'hébergements concernant ces ménages proposés. Les ménages sont toujours comptabilisés dans la liste d'attente. Par contre, les ménages en cours d'intégration ne sont plus comptabilisés sur liste d'attente.

Evolution du délai médian d'attente entre 2019 et 2023 (en jours)



Source : SIAO49 (tableau Excel), 2023
* Délai d'attente à compter de l'orientation

Au 12/01/2023, 675 ménages sont en liste d'attente depuis 204 jours (délai médian), dont 98 ménages positionnés sur un hébergement ou un logement vacant ou orientés dans le cadre de convention de partenariat (Résidence Sociale, FJT) ou de mois-mesures dans le cadre de la sous-Location. En plus des ménages sur liste d'attente, 49 ménages étaient en cours d'intégration ou en cours de captation.

Le délai médian d'attente a progressé par rapport à 2021 (+25 jours). La situation de ménages en attente d'hébergement/logement d'insertion peut se dégrader du fait de l'allongement du délai d'attente pour entrer sur un dispositif.

Par rapport à 2021, le délai médian continue d'augmenter pour l'IML/Sous-location (+98 jours), le CHRS Insertion (+38 jours), la Pension de Famille (+123 jours), le CHRS Bas-seuil (+135 jours), le CHRS Hors les Murs (+163 jours). Il repart à la hausse pour la Résidence sociale (+41 jours), l'ALT Réfugiés (+57 jours) et l'ALT/Habitat Mômes (+81 jours). Il baisse pour la Résidence Accueil (-106 jours), le CHRS Stabilisation (-13 jours), le FJT (-6 jours).

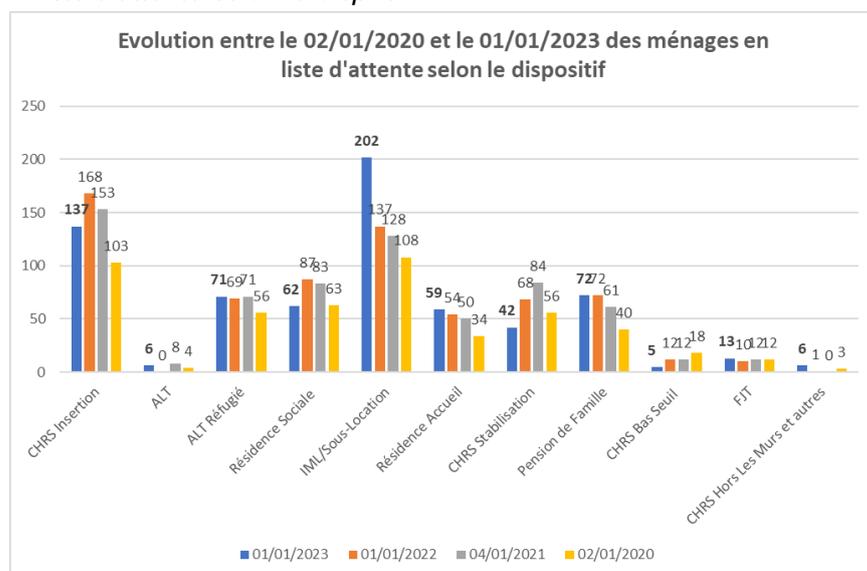
Pour la troisième année consécutive, les dispositifs CHRS Stabilisation, Pension de Famille, Résidence Accueil et CHRS Bas seuil dépassent un délai médian d'attente de 6 mois.

Le nombre de ménages sur liste d'attente baisse pour la première fois depuis 2018 (-3 ménages sur 1 an). La hausse de la liste d'attente se poursuit pour : l'IML/Sous-location et la Résidence Accueil.

Le dispositif IML/Sous-location connaît la plus forte augmentation de liste d'attente en un an. L'augmentation est plus modérée sur l'ALT/Habitat Mômes (+6 ménages), la Résidence Accueil (+5 ménages), le FJT (+3 ménages) et le CHRS Hors les Murs (+5 ménages).

Les listes d'attente du CHRS Insertion (-31 ménages), de la Résidence sociale (-25 ménages), du CHRS Stabilisation (-26 ménages) et du CHRS Bas seuil (-7 ménages) diminuent significativement alors que les listes d'attente de l'ALT Réfugiés et de la Pension de Famille se stabilise. Celle de l'ALT se tarie avec la poursuite de la réduction des places ouvertes sur ce dispositif.

Evolution entre le 02/01/2019 et le 01/01/2022 des ménages en liste d'attente selon le dispositif



Source : SIAO49 (tableau Excel), 2019 à 2021

Les ménages entrés

Répartition des ménages intégrés par dispositifs et selon l'arrondissement en 2022

393 ménages sont entrés dans un dispositif d'hébergement d'insertion ou de logement accompagné en 2022 soit 603 personnes (431 ménages et 699 personnes en 2021, 360 ménages et 507 personnes en 2020, 476 ménages et 694 personnes en 2019, 540 ménages et 784 personnes en 2018). A titre d'indication, 49 ménages (soit 128 personnes) sont rentrés en 2022 sur le dispositif Passerelle.

La sous-location/IML et le CHRS Insertion restent les deux premiers dispositifs en termes d'entrées. La Pension de Famille redevient le troisième dispositif en 2022 à la place de l'ALT Réfugiés.

En comparaison aux années hors crise sanitaire (2018 et 2019), les entrées en 2022 sont moins nombreuses. Malgré une offre de logement d'insertion qui s'étoffe d'année en année, le nombre d'entrée diminue. Cette observation est liée à la faible rotation des places sur les dispositifs d'insertion et une tension sur le logement social.

Dispositif	Angers	Cholet	Saumur	Segré	Ensemble
ALT	1 1%		5 6%		6 2%
ALT Réfugiés	12 6%	4 5%	17 20%	6 18%	39 10%
CHRS Bas seuil			1 1%		1 0%
CHRS Hors les Murs	1 1%	4 5%			5 1%
CHRS Insertion	35 19%	37 43%	10 12%	1 3%	83 21%
CHRS Stabilisation	12 6%	3 3%	19 23%		34 9%
FJT + ALT FJT	19 10%	5 6%	1 1%		25 6%
Habitat Môme			5 6%		5 1%
Pension de famille + ALT PF	24 13%	3 3%	4 5%	21 62%	52 13%
Résidence Accueil	4 2%		2 2%		6 2%
Résidence Sociale + ALT RS	17 9%	12 14%			29 7%
Sous-location / IML	64 34%	18 21%	20 24%	6 18%	108 27%
Ensemble	189 100%	86 100%	84 100%	34 100%	393 100%

Source : SIAO49 (tableau Excel), 2022

Sur les arrondissements de Cholet et Segré, le nombre d'entrées progressent alors qu'il baisse sur les arrondissements d'Angers et Saumur en 2022.

Malgré la plus importante diminution en termes d'entrées sur un an, la sous-location/IML (-15 entrées) reste le premier dispositif sur l'arrondissement d'Angers. Le CHRS Insertion est le 2ème dispositif en matière d'entrée mais les ménages de l'arrondissement sont proportionnellement moins entrés sur ce dispositif que pour Cholet.

Sur l'Arrondissement de Cholet, le CHRS Insertion est le premier dispositif en termes d'entrées. On peut observer de fortes variations d'entrées sur le CHRS Insertion (+8 entrées) et la Sous-location/IML (-7 entrées).

Sur l'arrondissement de Saumur, la Sous-location/IML devient le premier dispositif à la place de l'ALT Réfugiés. Depuis 2020, les entrées en Sous-location/IML sont en constante évolution (8 entrées en 2020, 13 en 2021 et 20 en 2022). L'ALT Réfugiés enregistre la plus forte diminution en termes d'entrées en 2022 (+7 entrées).

Sur l'arrondissement de Segré, l'offre étant limitée, les entrées se concentrent sur quatre dispositifs : les Pensions de Famille, la Sous-Location/IML, le CHRS Insertion et l'ALT Réfugiés. Un nombre conséquent d'entrées ont été enregistrées sur la Pension de Famille (21 entrées contre 3 en 2021) liée à l'ouverture de places à Aide Accueil en 2021.

Evolution des ménages intégrés par arrondissement entre 2019 et 2022

	2022		2021		2020		2019	
Angers	189	48%	236	55%	207	58%	267	56%
Cholet	86	22%	84	19%	82	23%	98	21%
Saumur	84	21%	91	21%	67	19%	97	20%
Segré	34	9%	20	5%	4	1%	14	3%
Ensemble	393	100%	431	100%	360	100%	476	100%

Pour la deuxième fois depuis 2016, le nombre d'entrées se situe en dessous des 400 entrées.

Source : SIAO49 (tableau Excel), 2022

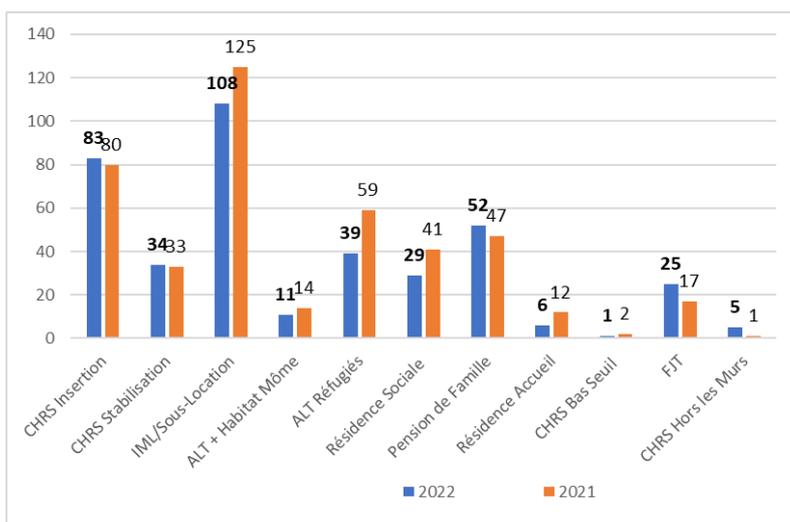
Malgré cette diminution, la répartition des entrées entre les différents arrondissements du département reste relativement stable comme c'est le cas depuis 2016. Ainsi, le nombre d'entrées progresse sur les arrondissements de Cholet (+2 entrées) et Segré (+14 entrées) alors qu'il baisse sur Angers (-47 entrées) et Saumur (-7 entrées).

En termes de dynamique entre 2021 et 2022, on observe une augmentation du nombre d'entrées sur six dispositifs et une diminution sur cinq dispositifs.

Le FJT (+8 entrées) connaît la hausse la plus importante en matière d'entrées. Le développement du parc de logement en ALT FJT favorise les entrées sur ce dispositif.

L'IML/Sous-location (-17 entrées), l'ALT Réfugiés (-20 entrées), la Résidence sociale (-12 entrées) et la Résidence Accueil (-6 entrées) enregistrent les plus fortes baisses en termes d'entrées.

Evolution des ménages entrés par dispositif entre 2021 et 2022



Source : SIAO49 (tableau Excel), de 2020 à 2021

Les délais d'attente avant l'entrée

Le délai d'attente médian entre la réception du dossier par le SIAO et l'intégration dans une structure est de 178 jours pour les ménages entrés en 2022 (159 en 2021, 157 en 2020, 127 en 2019, 129,5 en 2018 et 92,5 en 2017). Le délai d'attente médian augmente en 2022 (+19 jours). En ALT/Habitat Mômes, le délai d'attente n'est que de 26 jours tandis qu'en Résidence Accueil, il est de 377 jours.

Délai médian d'attente (en jours) des ménages entrés dans un dispositif en 2022 par arrondissement et par dispositif

Dispositif	Angers	Cholet	Saumur	Segré	Ensemble
ALT + Habitat Mômes	13	-	38	-	26
ALT Réfugié	226	215	141	25	178
CHRS Bas seuil	322	-	-	-	322
CHRS Hors les Murs	0	192	-	-	96
CHRS Insertion	99	148	173	653	160,5
CHRS Stabilisation	361	42	178	-	178
FJT	45	64	58	-	58
Pension de famille	345	683	54	257	301
Résidence Accueil	582	-	172	-	377
Résidence Sociale	315	194	-	-	255
Sous-location / IML	218	182	98	232	200
Ensemble	226	187	120	245	178

Source : SIAO49 (tableau Excel), 2021

 Nbre de ménages intégrés inférieur à 10 : délai médian à prendre avec précaution

Attention : Les personnes entrées en direct dans les structures ne sont pas comptabilisées dans le délai médian d'attente.

Le délai d'attente médian a augmenté sur Saumur (+16 jours) et Segré (+193 jours) et s'est raccourci sur Angers (-36 jours) et Cholet (-26 jours).

Seuls les dispositifs ALT/Habitat Mômes, CHRS Hors les Murs et FJT possèdent un délai d'attente en dessous des 100 jours.

Par rapport à 2021, le délai continue d'augmenter pour l'ALT Réfugiés (+78 jours), l'IML/Sous-location (+51 jours) et le CHRS Insertion (+7 jours). Il augmente pour la Pension de Famille (+175 jours) et la Résidence sociale (+96 jours). Le délai diminue pour le CHRS Bas seuil (-513 jours), l'ALT /Habitat Mômes (-161 jours), le CHRS Hors les Murs (-161 jours), la Résidence accueil (-107 jours) et le CHRS Stabilisation (-41 jours). Il se stabilise pour le FJT (-2 jours).

Après deux années consécutives sur l'arrondissement de Segré, le délai le plus court est observé sur l'arrondissement de Saumur en 2022 : 120 jours en délai médian. **Le délai médian d'attente le plus long est sur Segré pour la première fois depuis 2018 (plus de 8 mois).** Il dépasse les 100 jours pour la première année depuis 2018. Il est en augmentation depuis 2018 (262 jours contre 189 jours en 2020, 179 en 2019 et 158 en 2018) ce qui révèle une forte tension sur le logement dans l'arrondissement

De l'orientation à l'entrée

Nombre d'orientations et d'entrées par arrondissement (de résidences pour les orientations et de la structure intégrée pour les entrées) selon le dispositif et la composition des ménages en 2022

DISPOSITIF	ANGERS		CHOLET		SAUMUR		SEGRE		AUTRE DPT Orientations	Ensemble	
	Orientations	Entrées	Orientations	Entrées	Orientations	Entrées	Orientations	Entrées		Orientations	Entrées
ALT réfugiés	66	12	8	4	19	17	7	6	4	104	39
Homme seul	43	6	6	3	15	17	7	6	2	73	32
Femme seule	6	2	1	0	1	0	0	0	0	8	2
Couple ou groupe sans enfant(s)	3	0	0	0	1	0	0	0	0	4	0
Famille monoparentale	8	3	0	0	1	0	0	0	1	10	3
Couple ou groupe avec enfant(s)	6	1	1	1	1	0	0	0	1	9	2
ALT + Habitat Môme	2	1	0	0	18	10	0	0	0	20	11
Homme seul	0	0	0	0	7	2	0	0	0	7	2
Femme seule	0	0	0	0	2	3	0	0	0	2	3
Couple ou groupe sans enfant(s)	0	0	0	0	4	3	0	0	0	4	3
Famille monoparentale	2	1	0	0	4	2	0	0	0	6	3
Couple ou groupe avec enfant(s)	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1	0
CHRS Insertion	98	35	48	37	18	10	4	1	12	180	83
Homme seul	44	7	26	23	14	6	2	1	5	91	37
Femme seule	21	6	12	8	4	2	1	0	3	41	16
Couple ou groupe sans enfant(s)	2	3	3	1	0	1	1	0	1	7	5
Famille monoparentale	27	18	6	5	0	1	0	0	3	36	24
Couple ou groupe avec enfant(s)	4	1	1	0	0	0	0	0	0	5	1
CHRS Stabilisation	24	12	6	3	13	19	0	0	5	48	34
Homme seul	19	7	3	1	11	15	0	0	5	38	23
Femme seule	2	3	0	0	0	0	0	0	0	2	3
Couple ou groupe sans enfant(s)	1	0	1	0	0	0	0	0	0	2	0
Famille monoparentale	1	2	2	2	2	3	0	0	0	5	7
Couple ou groupe avec enfant(s)	1	0	0	0	0	1	0	0	0	1	1
CHRS Bas Seuil	1	0	0	0	1	1	0	0	0	2	1
Homme seul	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0
Femme seule	0	0	0	0	1	1	0	0	0	1	1
CHRS Hors Les Murs	2	1	8	4	0	0	0	0	0	10	5
Homme seul	2	1	5	3	0	0	0	0	0	7	4
Femme seule	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1	0
Famille monoparentale	0	0	2	1	0	0	0	0	0	2	1
FJT + ALT FJT	27	19	8	5	3	1	0	0	0	38	25
Homme seul	21	15	6	3	2	1	0	0	0	29	19
Femme seule	5	3	2	2	1	0	0	0	0	8	5
Couple ou groupe sans enfant(s)	1	1	0	0	0	0	0	0	0	1	1
Pension de Famille + ALT PF	46	24	12	3	9	4	14	21	0	81	52
Homme seul	29	13	10	3	7	3	9	16	0	55	35
Femme seule	17	11	2	0	2	1	5	5	0	26	17
Résidence Accueil	14	4	5	0	8	2	0	0	2	29	6
Homme seul	9	2	3	0	5	0	0	0	1	18	2
Femme seule	5	2	2	0	3	2	0	0	1	11	4
Résidence Sociale + ALT RS	56	17	27	12	3	0	1	0	3	90	29
Homme seul	42	12	25	11	3	0	1	0	0	71	23
Femme seule	7	1	1	1	0	0	0	0	0	8	2
Couple ou groupe sans enfant(s)	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0
Famille monoparentale	6	4	1	0	0	0	0	0	3	10	4
Sous-location / IML	185	58	42	15	34	20	13	6	10	284	99
Homme seul	70	26	17	6	22	15	4	1	2	115	48
Femme seule	32	4	8	1	4	1	1	1	0	45	7
Couple ou groupe sans enfant(s)	11	2	1	0	0	1	2	1	0	14	4
Famille monoparentale	38	14	12	8	6	3	5	2	3	64	27
Couple ou groupe avec enfant(s)	34	12	4	0	2	0	1	1	5	46	13
Sous-location Réfugiés	3	6	1	3	2	0	1	0	0	7	9
Homme seul	3	6	1	3	1	0	1	0	0	6	9
Couple ou groupe sans enfant(s)	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1	0
Bien Chez Moi	0	0	2	0	0	0	0	0	0	2	0
Homme seul	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Femme seule	0	0	2	0	0	0	0	0	0	2	0
Total général	524	189	167	86	128	84	40	34	36	895	393
Homme seul	283	95	102	56	87	59	24	24	15	511	234
Femme seule	95	32	31	12	18	10	7	6	4	155	60
Couple sans enfant	19	6	5	1	5	5	3	1	1	33	13
Famille monoparentale	82	42	23	16	13	9	5	2	10	133	69
Couple ou groupe avec enfant(s)	45	14	6	1	5	1	1	1	6	63	17

Source Excel : SIAO49 (tableau Excel), 2022

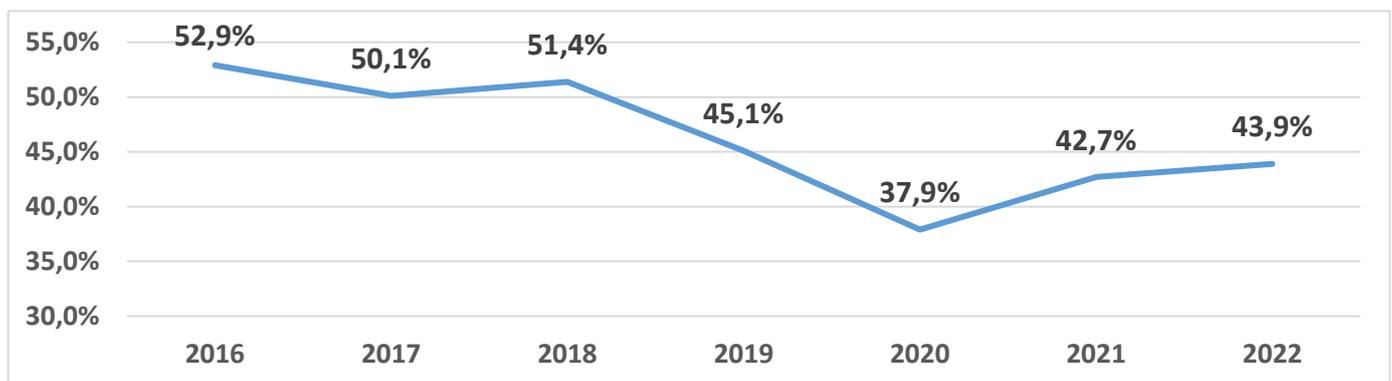
- : Nombre d'entrées inférieur à 40 % du nombre d'orientations
- : Nombre d'entrées entre 40% et 60% du nombre d'orientations
- : Nombre d'entrées supérieur à 60% du nombre d'orientations

Note : On retrouve dans le tableau des cas où le nombre d'entrées est supérieur au nombre d'orientations. Cela peut s'expliquer par des entrées faisant suite à des orientations de 2019 et par des orientations vers des dispositifs SIAO de ménages résidants sur d'autres départements ou d'autres arrondissements (certaines personnes peuvent résider sur un territoire et être entrées sur un autre territoire).

La capacité d'absorption nous permet d'évaluer la capacité du réseau SIAO à absorber les orientations sur une période donnée selon le territoire, les dispositifs et les compositions familiales (capacité d'absorption = (nombre d'entrées / nombre d'orientations)*100).

En 2022, l'ensemble des dispositifs SIAO ont une capacité d'absorption nettement inférieure à 50% (43,9%). Cela signifie que le nombre d'entrées correspond à 43,9% des ménages s'étant vu proposer une orientation en 2022 (attention : ce ne sont pas nécessairement les mêmes ménages). Après avoir atteint son plus bas historique en 2020, la capacité d'absorption repart à la hausse sans dépasser son niveau d'avant crise (en 2019). La capacité d'absorption est relativement stable sur an.

Evolution de la capacité d'absorption entre 2016 et 2022



Source Excel : SIAO49 (tableau Excel), 2022

📌 Lorsqu'on observe par territoire :

La capacité d'absorption est en hausse sur Cholet et Segré alors qu'elle est en baisse sur Angers et Saumur.

La capacité d'absorption est nettement plus faible sur l'arrondissement d'Angers que sur les autres territoires (36% contre 57% pour les arrondissements de Cholet et Saumur et 85% pour Segré. La capacité d'absorption descend de 5 points de % sur l'arrondissement d'Angers et atteint son plus bas niveau depuis 2018.

Pour l'arrondissement de Cholet, la capacité d'absorption progresse (+11 points de % sur un an) et remonte au-dessus des 50%. Un nombre d'entrées (+12 entrées par rapport à 2021) à la hausse fait progresser sensiblement la capacité d'absorption en 2022.

Sur l'arrondissement de Saumur, la capacité d'absorption est en baisse (-4 points de % par rapport à 2021). Le Saumurois n'est plus le territoire avec la capacité d'absorption la plus importante.

L'arrondissement de Segré devient le territoire avec la capacité d'absorption la plus importante. Il enregistre la plus forte hausse de capacité d'absorption en 2022 (+41 points de %). Un nombre d'entrées (+14 entrées par rapport à 2021) à la hausse fait progresser sensiblement la capacité d'absorption en 2022.

📌 Lorsqu'on observe par dispositif :

Cinq dispositifs ont une capacité d'absorption très faible (inférieure à 40 %) : ALT Réfugiés (38% contre 46% en 2021), la Résidence Accueil (21% contre 43% en 2021), la Résidence sociale (32% contre 33% en 2021), la Sous-location/IML (35% contre 44% en 2021) et Bien Chez Moi (0% en 2021 et 2022). La difficulté à capter des logements sur la ville de Cholet pour le dispositif Bien Chez Moi entraîne l'absence d'entrées sur ce dispositif. De ce fait, la capacité d'absorption reste atone. Ce dispositif a été clôturé au cours de l'année 2022

Pour quatre dispositifs, la capacité d'absorption est moyenne (entre 40 et 60 %) : ALT/Habitat Mômes (55% contre 107% en 2021), le CHRS Insertion (46% contre 43% en 2021), le CHRS Bas seuil (50% contre 29% en 2021), le CHRS hors les murs (50% contre 14%).

Seul quatre dispositifs possèdent une capacité d'absorption importante en 2021 (supérieure à 60 %) : le CHRS Stabilisation (71% contre 45% en 2021), le FJT (66% contre 45% en 2021), la Pension de Famille (64% contre 42% en 2021) et la Sous-location Réfugiés (129% contre 41% en 2021). Cette capacité importante sur le FJT s'explique par le développement du parc d'ALT FJT en 2022 favorisant la progression d'entrées (+8 entrées en un an). Sur les autres dispositifs, le ralentissement des orientations a mécaniquement améliorer la capacité d'absorption.

📌 **Lorsqu'on observe par composition familiale :**

A l'exception des couples avec ou sans enfant(s), la capacité d'absorption est en augmentation sur l'ensemble des compositions familiales.

Concernant les personnes isolées, une différence entre les hommes et les femmes s'observe. La capacité d'absorption est de 46% pour les hommes seuls contre 39% pour les femmes seules.

Après une année en hausse, la capacité d'absorption repart à la baisse pour les couples sans enfant(s) (39% en 2022 contre 42% en 2021, 20% en 2020, 27 % en 2019 et 36 % en 2018).

Les familles monoparentales enregistrent une capacité d'absorption (52%) supérieure à celle des familles avec enfant(s) (27%). En 2021, c'était l'inverse puisque la capacité d'absorption était de 53% pour les familles avec enfants contre 50% pour les familles monoparentales.

📌 **Lorsqu'on croise les variables « territoire », « dispositifs » et « composition familiale », les principaux éléments de « tension » qui ressortent sont :**

- Sur l'arrondissement d'Angers, la capacité d'absorption reste faible pour le CHRS Insertion, l'ALT Réfugiés le CHRS Bas-seuil, la Résidence Accueil, la Résidence sociale et la Sous-location/IML. La situation est particulièrement critique pour les hommes seuls. Les hommes seuls représentent une part extrêmement importante des personnes orientées (511 sur 895 soit 57% des orientations) enregistrent une capacité d'absorption de 34% sur Angers. On peut souligner la faible capacité d'absorption pour les femmes seules (34%), les couples sans enfant (32%) et les couples avec enfant(s) (31%).

- Pour l'Arrondissement de Cholet, la capacité d'absorption est très faible pour la Pension de Famille (12 orientations pour 3 entrées) et la Sous-location/IML (42 orientations pour 15 entrées) et la Résidence Accueil (5 orientations pour 0 entrée) et Bien Chez Moi (2 orientations pour 0 entrée). La faible capacité d'absorption sur le dispositif Bien Chez Moi s'explique par la difficulté à capter des logements sur Cholet qui suspend les entrées. Le dispositif a été clôturé durant l'année 2022.

- Sur l'Arrondissement de Saumur, la situation s'améliore pour les couples sans enfants (5 orientations pour 5 entrées). La tension s'observe pour les couples avec enfant(s) (17% contre 63% en 2021).

- Le développement du parc de Sous-location/IML dans le cadre de plan logement d'abord permet d'atténuer la tension sur les territoires du Maine-et-Loire. La tension s'observe sur Angers et Cholet (capacité d'absorption respective de 31% et 36%). Les difficultés concernent les femmes seules et les couples avec ou sans enfant sur l'ensemble des territoires (capacité d'absorption de 16% pour les femmes seules, 29% pour les couples sans enfant et 28% pour les couples avec enfant(s)).

Les ménages sortis

Répartition des ménages sortis par dispositif et selon l'arrondissement de la structure d'hébergement en 2022

Dispositif	Angers	Cholet	Saumur	Segré	Ensemble
ALT	9		8		17
	5%		11%		5%
ALT Réfugié	22	5	17	8	52
	12%	7%	24%	44%	15%
CHRS Bas Seuil	2		4		6
	1%		6%		2%
CHRS Hors les Murs	1	1			2
	1%	1%			1%
CHRS Insertion	37	35	11		83
	20%	52%	15%		24%
CHRS Stabilisation	11	4	14		29
	6%	6%	19%		8%
FJT + ALT FJT	12	1			13
	6%	1%			4%
Habitat Môme			2		2
			3%		1%
Pension de Famille	19	1	2	6	28
	10%	1%	3%	33%	8%
Résidence Accueil	4		2		6
	2%		3%		2%
Résidence Sociale + ALR RS	14	9	1		24
	7%	13%	1%		7%
Sous-location / IML	57	11	11	4	83
	30%	16%	15%	22%	24%
Ensemble	188	67	72	18	345
	100%	100%	100%	100%	100%

Source Excel : SIAO49 (tableau Excel), 2022

Depuis 2016, les ménages de l'arrondissement de Saumur sont le plus souvent sortis d'ALT Réfugiés.

Enfin comme en 2017, 2018, 2019, 2020 et 2022, les ménages sortis de l'arrondissement de Cholet sont principalement sortis de CHRS Insertion (52%). Cette part est nettement supérieure au reste du territoire.

La différence entre le nombre d'entrées et de sorties est significative (+48 entrées) malgré la poursuite de la diminution de l'ALT (6 entrées pour 17 sorties). On peut trouver des éléments d'explication :

- Sous-location/IML (25 entrées en plus) : création de places en IML Etat et augmentation du nombre de mois-mesure par le Conseil Départemental.
- Pension de Famille (24 entrées de plus) : qui s'expliquent par la création de la Pension de Famille à Aide Accueil en 2021 avec des entrées effectives de résidents en 2022.
- FJT + ALT FJT (12 entrées de plus) : création de places en ALT FJT

345 ménages sortis en 2022 (14 de plus qu'en 2021), soit 527 personnes.

Les ménages sortis d'une structure de l'arrondissement d'Angers sont majoritaires (54% en 2022 contre 57% en 2021, 50% en 2019 et 2020, 58 % en 2017 et 2018). Viennent ensuite l'arrondissement de Saumur (21% en 2022 contre 19% en 2021, 25% en 2020, 26% en 2019, 23 % en 2018 et 18 % en 2017), celui de Cholet (19% en 2022 contre 23% en 2021, 22% en 2020, 21% en 2019, 19 % en 2018 et 23 % en 2017) et celui de Segré (5% en 2022, 1% en 2021, 2% en 2020, 3,5 en 2019 et 1,5 % en 2018).

Depuis 2017, les ménages sortis de structures de l'arrondissement d'Angers, sortent bien plus fréquemment des dispositifs IML/Sous Location.

Durée médiane de séjour des ménages sortis de structure

La durée médiane de séjour est de **638 jours (environ 1,9 années)**, pour les ménages sortis d'une structure d'hébergement d'insertion ou de logement accompagné au cours de l'année 2022, avec toutefois des variations importantes selon le dispositif. Cette durée a augmenté de 142 jours par rapport à 2021 (496 jours en 2019). **C'est la durée médiane de séjour la plus longue depuis la création du SIAO 49.** L'allongement de la durée médiane de séjour s'explique en partie par la tension sur le logement social qui repousse la date de sortie de certains ménages en 2022.

Durée médiane de séjour des ménages sortis de structure par dispositifs et selon l'arrondissement (en jours) en 2022

Dispositif	Angers	Cholet	Saumur	Segré	Ensemble
ALT + Habitat Mômes	1375		237	-	806
ALT Réfugié	751	602	441	417	522
CHRS Bas seuil	1451	-	1052	-	1252
CHRS Insertion	543	210	491	-	491
CHRS Stabilisation	500	92	188	-	188
FJT	192	130	-	-	161
Pension de famille	874	582	1000	358	728
Résidence Accueil	706	-	1755	-	1231
Résidence Sociale	879	1655	183	-	879
Sous-location / IML	720	377	343	2229	549
Ensemble	736	377	441	417	638

Source Excel : SIAO49 (tableau Excel), 2022

 Nombre de ménages sortis inférieur à 10

La durée de séjour médiane des ménages varie fortement en fonction des dispositifs. **Pour la deuxième année consécutive, la durée de séjour la plus courte est en FJT avec 161 jours (plus de 5 mois).** La plus longue est en CHRS Bas seuil (1 252 jours soit 3,5 années) pour la première fois depuis 2017.

Comme en 2020, les durées de séjours sont plus longues sur l'arrondissement d'Angers (2 ans sur Angers, 1 an et 2 mois sur Saumur, 1 an et 1 mois sur Segré et 1 an sur Cholet). Les durées de séjours ont augmenté pour les arrondissements de Saumur (+74 jours) et Cholet (+42 jours) contrairement à Angers (-48 jours) et Segré (-455 jours) par rapport à 2021. La fluctuation du délai médian de séjour sur l'arrondissement de Segré est dû à un petit effectif de sorties. **Le délai de séjour médian est supérieur à un an pour tous les arrondissements en 2022.**

Le poids plus important de dispositifs avec des durées de séjours potentiellement plus longues peut expliquer pour partie l'écart très important entre Angers et le reste du territoire. On notera toutefois que pour la plupart des dispositifs les durées sont plus longues sur l'arrondissement d'Angers.

Pour les CHRS Stabilisation et le FJT, les durées de séjours restent courtes (6 mois pour le CHRS Stabilisation et 5 mois pour le FJT). Les durées de séjours se réduisent en 2022 sur le CHRS Stabilisation (-165 jours), le FJT (-101 jours), la Résidence Accueil (-867 jours), la Résidence sociale (-109 jours) et l'IML/Sous-location (-63 jours).

Par contre, la durée de séjour s'allonge sensiblement sur le CHRS Bas seuil (+82 jours), la Pension de Famille (+122 jours), le CHRS Insertion (+124 jours), l'ALT Réfugiés (+137 jours), et l'ALT/Habitat Mômes (+504 jours).

Les types de sortie

Répartition des motifs de sortie d'un dispositif d'hébergement d'insertion en 2022

HEBERGEMENT D'INSERTION										
Motifs de sortie	CHRS Insertion		CHRS Stabilisation et Bas Seuil		ALT + Habitat Mômes		ALT Réfugiés		Ensemble	
Total - Accès au logement autonome	36	43,4%	9	25,7%	5	26,3%	27	51,9%	77	40,7%
Accès à un logement autonome parc public	33	39,8%	7	20,0%	5	26,3%	26	50,0%	71	37,6%
Accès à un logement parc privé	3	3,6%	2	5,7%	0	0,0%	1	1,9%	6	3,2%
Sortie vers un hébergement d'insertion/ logement accompagné	13	15,7%	5	14,3%	5	26,3%	8	15,4%	31	16,4%
Sortie vers du CHRS Insertion	0	0,0%	3	8,6%	0	0,0%	0	0,0%	3	1,6%
Sortie vers du CHRS Stabilisation	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	1,9%	1	0,5%
Sortie vers IML/Sous location	7	8,4%	0	0,0%	5	26,3%	1	1,9%	13	6,9%
Sortie vers de la Pension de Famille	4	4,8%	2	5,7%	0	0,0%	0	0,0%	6	3,2%
Sortie vers de la Résidence Sociale	2	2,4%	0	0,0%	0	0,0%	2	3,8%	4	2,1%
Sortie vers un FJT	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	4	7,7%	4	2,1%
Hébergement chez des tiers	5	6,0%	3	8,6%	2	10,5%	6	11,5%	16	8,5%
Départ volontaire de la personne	6	7,2%	5	14,3%	0	0,0%	1	1,9%	12	6,3%
Exclusion de la structure	6	7,2%	1	2,9%	0	0,0%	1	1,9%	8	4,2%
Autres motifs	4	4,8%	3	8,6%	5	26,3%	6	11,5%	18	9,5%
Départ vers un autre département ou pays	1	1,2%	0	0,0%	0	0,0%	1	1,9%	2	1,1%
Retour à la rue	3	3,6%	1	2,9%	0	0,0%	0	0,0%	4	2,1%
Retour domicile conjugal/familial	1	1,2%	0	0,0%	1	5,3%	0	0,0%	2	1,1%
Sortie vers de l'urgence	0	0,0%	3	8,6%	0	0,0%	0	0,0%	3	1,6%
Hôtel	4	4,8%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	4	2,1%
Incarcération	1	1,2%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	0,5%
Fin de séjour	3	3,6%	1	2,9%	0	0,0%	1	1,9%	5	2,6%
Fermeture structure	0	0,0%	0	0,0%	1	5,3%	0	0,0%	1	0,5%
Colocation	0	0,0%	2	5,7%	0	0,0%	0	0,0%	2	1,1%
Sortie vers un CPH	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	1,9%	1	0,5%
Institutions publiques (hôpital, prison, maison de retraite...)	0	0,0%	1	2,9%	0	0,0%	0	0,0%	1	0,5%
La personne a trouvé une autre solution	0	0,0%	1	2,9%	0	0,0%	0	0,0%	1	0,5%
Ensemble	83	100%	35	100%	19	100%	52	100%	189	100%

Source Excel : SIAO49 (tableau Excel), 2022

Hébergement d'insertion : CHRS Bas Seuil, CHRS Stabilisation, CHRS Insertion, CHRS Hors les Murs, ALT, ALT Réfugiés

En 2022, sur les 189 ménages sortis des dispositifs d'hébergement d'insertion :

➤ 41% ont accédé à un logement autonome (77 ménages), dont une grande majorité vers du logement social (71 sur 77) contre 43% en 2021.

➤ 16% sont sortis vers un hébergement d'insertion ou du logement accompagné (31 ménages) contre 17% en 2021.

➤ 8% sont sortis vers un hébergement chez des tiers (16 ménages) contre 11% en 2021.

Répartition des motifs de sortie d'un dispositif de logement accompagné en 2022

LOGEMENT ACCOMPAGNE														
Motifs de sortie	FJT + ALT FJT		IML/Sous-Location		Pension de Famille + ALT PF		Résidence Accueil		Résidence Sociale + ALT RS		CHRS Hors les Murs		Ensemble	
Total - Accès au logement autonome	5	38,5%	36	43,4%	5	17,9%	1	16,7%	16	66,7%	1	50,0%	64	41,0%
Accès à un logement autonome parc public ou glissement de bail	5	38,5%	33	39,8%	3	10,7%		0,0%	13	54,2%	1	50,0%	55	35,3%
Accès à un logement parc privé	0	0,0%	3	3,6%	2	7,1%	1	16,7%	3	12,5%	0	0,0%	9	5,8%
Sortie vers un hébergement d'insertion/ logement accompagné	2	15,4%	15	18,1%	5	17,9%	2	33,3%	1	4,2%	1	50,0%	26	16,7%
Sortie vers IML/Sous location	0	0,0%	12	14,5%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	12	7,7%
Sortie vers de la Pension de Famille	0	0,0%	3	3,6%	4	14,3%	1	16,7%	1	4,2%	1	50,0%	10	6,4%
Sortie vers ALT Pension de Famille	0	0,0%	0	0,0%	1	3,6%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	0,6%
Sortie vers de la Résidence Sociale	1	7,7%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	0,6%
Sortie vers Résidence Accueil (changement de résidence)	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	16,7%	0	0,0%	0	0,0%	1	0,6%
Sortie vers un FJT	1	7,7%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	0,6%
Hébergement chez des tiers	3	23,1%	2	2,4%	1	3,6%	0	0,0%	3	12,5%	0	0,0%	9	5,8%
Départ volontaire de la personne	3	23,1%	5	6,0%	1	3,6%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	9	5,8%
Exclusion de la structure	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	16,7%	0	0,0%	0	0,0%	1	0,6%
Autres motifs	0	0,0%	14	16,9%	3	10,7%	1	16,7%	3	12,5%	0	0,0%	21	13,5%
Retour à la rue	0	0,0%	2	2,4%	1	3,6%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	3	1,9%
Retour dans la famille	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	16,7%	0	0,0%	0	0,0%	1	0,6%
Sortie vers de l'urgence	0	0,0%	1	1,2%	0	0,0%	0	0,0%	1	4,2%	0	0,0%	2	1,3%
Hôtel	0	0,0%	0	0,0%	1	3,6%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	0,6%
Incarcération	0	0,0%	2	2,4%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	2	1,3%
Fin de séjour	0	0,0%	1	1,2%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	0,6%
Fermeture structure	0	0,0%	5	6,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	5	3,2%
Décédée	0	0,0%	0	0,0%	10	35,7%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	10	6,4%
Institutions publiques (hôpital, prison, maison de retraite...)	0	0,0%	0	0,0%	1	3,6%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	0,6%
Ensemble	13	100%	83	100%	28	100%	6	100%	24	100%	2	100%	156	100%

Source Excel : SIAO49 (tableau Excel), 2022

Logement accompagné : Sous-Location, IML, Pension de Famille, Résidence Accueil, Résidence Sociale, CHRS Hors Les Murs, FJT

En 2022, sur les 156 ménages sortis des dispositifs de logement accompagné :

➤ 41% ont accédé à un logement autonome (64 ménages), dont une grande majorité vers du logement social (55 sur 64), contre 45% en 2021.

➤ 17% sont sortis vers un hébergement d'insertion ou du logement accompagné (26 ménages) contre 12% en 2021.

➤ 6% sont sortie vers un hébergement chez des tiers (9 ménages) contre 10% en 2020.

Lorsqu'on agrège les sorties d'hébergement d'insertion et de logement accompagné on peut noter les sorties de :

➤ 141 ménages vers du logement autonome (41% des sorties contre 44% en 2021)

➤ 57 sorties vers un autre dispositif SIAO (17% des sorties contre 15% en 2021)

➤ 25 sorties vers un hébergement chez des tiers (7% des sorties)

➤ 21 sorties volontairement de la personne (6% des sorties)

La proportion de sorties dites positives (vers un logement autonome ou un dispositif SIAO) est en légère baisse par rapport à l'année 2021 (54% en 2018, 56% en 2019, 59% en 2020 et 2021 et 57% en 2022).

Annexe

Détail de l'offre d'hébergement d'urgence au 01 janvier 2023

Arrondissement	Structures	Dispositifs	Capacité en nb de places	Capacité Totale	
Arrondissement d'ANGERS	Abri de la Providence	Places CHRS HU	17	423	
		Dispositif éviction auteurs	2		
		Places HU - Passerelle	70		
		Places Hôtels (capacité théorique)	24		
	Secours Catholique / Abri de la Providence	Mise à l'abri - Chemin de Traverse	61		
		Accueils Péri urbain	6		
	France Horizon	Accueils ruraux	11		
		Places HU - hors CHRS Dispositif alternatif nuitées hôtel (DANH)	65		
	SOS Femmes	Places HU – CHRS (FVV)	12		
		Places HU - Hors CHRS (FVV)	21		
		Places HU - Hors CHRS (FVV) 18-25 ans	6		
	Aide Accueil	Places HU - Passerelle	105		
Bon Pasteur –	Places CHRS HU (FVV)	15			
Foyer Béthanie	Places HU pré/post maternité	6			
Emmaüs	Places HU	2			

17 places en CHRS Urgence
27 places en CHRS Urgence FVV
21 places en Hors CHRS FVV
6 places en Hors CHRS fvv 18-25 ans
2 places en CHRS Urgence éviction auteur de violence
6 places en CHRS Urgence pré/post maternité
175 places Passerelle
24 places Hôtel
61 places Halte de Nuit (Chemin de Traverse)
11 places Accueils ruraux
6 places Accueil péri-urbain
65 places DANH
2 places en hébergement d'urgence

Arrondissement	Structures	Dispositifs	Capacité en nb de places	Capacité Totale	
Arrondissement de CHOLET	Secours Catholique/ Abri de la Providence	Accueils ruraux	11	56	11 places en Accueils ruraux 8 places en CHRS Urgence 8 places en CHRS Urgence Femmes 15 places Hors CHRS Urgence FVV 10 places Passerelle 4 places DANH
	France Horizon – Abri des Cordeliers	Places CHRS HU	8		
	Bon Pasteur –	Places CHRS HU (Femmes)	8		
	Foyer Pelletier	Places HU - hors CHRS- (FVV)	12		
	Anjou Insertion Habitat	Places HU - Passerelle	10		
	DANH	Places HU - hors CHRS Dispositif alternatif nuitées hôtel (DANH)	4		
	Solidarité Femmes	Places HU - Hors CHRS (FVV)	3		

Arrondissement	Structures	Dispositifs	Capacité en nb de places	Capacité Totale	
Arrondissement de SEGRE	Secours Catholique / Abri de la Providence	Accueils ruraux	9	9	7 places Accueils ruraux

Arrondissement	Structures	Dispositifs	Capacité en nb de places	Capacité Totale	
Arrondissement de SAUMUR	ASEA CAVA Foyer	Places CHRS HU	14	59	14 places en CHRS Urgence 6 places Passerelle 10 places Accueils ruraux 26 places en Hors CHRS Urgence FVV 3 places en CHRS Urgence pré/post maternité
		Places HU - Passerelle	6		
	Secours Catholique/ Abri de la Providence	Accueils ruraux	10		
	Habitat Solidarité	Places HU - hors CHRS- (FVV)	23		
		Places HU pré/post maternité	3		
Solidarité Femmes	Places HU - Hors CHRS (FVV)	3			

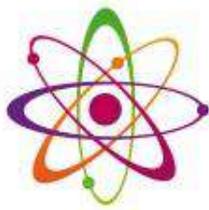
Détail de l'offre d'hébergement d'insertion au 01 janvier 2023

Arrondissement	Structures	Dispositifs	Capacité en nombre de places/logements	Capacité Totale
Arrondissement d'ANGERS	Abri de la Providence	Places CHRS Stabilisation	20P	20 places en CHRS Stabilisation 164 places en CHRS Insertion 13 places en CHRS Bas Seuil 4 logements en ALT 20 logements en ALT Réfugié 25 logements en IML 154 logements en Sous-Location 14 logements en Sous-Location Réfugiés 132 places en Pension de famille 48 places en Résidence Accueil 3 places ALT Résidence sociale Des places variables en Résidence Sociale et en FJT
		Places CHRS Insertion	12P	
		Places Stabilisation – Bas seuil	13P	
		Pension de Famille	22P	
		IML	1L	
		ALT Réfugiés	13L	
	Anjou Insertion Habitat	Pension de famille	31P	
		Sous location	49L	
	ADOMA	Résidence Sociale	variable	
		ALT Résidence Sociale	3L	
		Pension de famille	30P	
	Aide Accueil	Places CHRS Insertion	29P	
		ALT	1L	
		Pension de famille - Avrillé	15P	
		Pension de famille - Longuenée-en-Anjou	16P	
		Résidence Accueil - La Membrolle	16P	
		Sous-Location Réfugiés (colocation)	14L	
		Sous location	29L	
	IML	18L		
	Bon Pasteur 49 – Foyer Béthanie	Places CHRS Insertion	38P (15UF)	
		Sous location	1L	
	Habitat et Humanisme	Sous location	19L	
		Pension de famille	18P	
	France Horizon	Places CHRS Insertion	68P	
		ALT	2L	
		Sous location	16L	
	France Terre d'Asile	ALT Réfugiés	7L	
	Habitat Jeunes David d'Angers	FJT	variable	
		Sous location	11L	
	Solidarité Femmes	Places CHRS Insertion - FVV	17P	
Sous location		22L		
Foyer Darwin	FJT	variable		
Marguerite d'Anjou	FJT	variable		
UDAF	Résidence Accueil	32P		
SOLIHA	IML	6L		
Saint Vincent de Paul	ALT	1L		
	Sous location	7L		

Arrondissement	Structures	Dispositifs	Capacité en nbre de places/logements	Capacité Totale
Arrondissement de CHOLET	Abri des Cordeliers	Places CHRS Insertion	18P	1 places en CHRS Stabilisation 70 places en CHRS Insertion 4 logements en ALT Réfugiés 19 logements en Sous-Location 3 logements en Sous-Location Réfugiés 15 places en Pension de famille 21 places en Résidence Accueil 8 logements en IML 2 logements en IML Sous-location 4 logements ALT Résidence Sociale Des places variables en Résidence Sociale et en FJT
		Pension de Famille	15P	
		Sous location	7L	
		IML Sous location	2L	
	Bon Pasteur 49 – Foyer Pelletier	Places Stabilisation- Hors CHRS	1P (1UF)	
		Places CHRS Insertion	28P (13UF)	
		Sous location	7L	
	La Gautrèche	Places CHRS Insertion	24P	
		Sous-Location Réfugiés (colocation)	3L	
		ALT Réfugiés	4L	
	ADOMA	Résidence Sociale	variable	
		ALT Résidence sociale	4L	
	Habitat Jeune du Choletais	FJT	variable	
Anjou Insertion Habitat	Sous-Location	3L		
Toits du Cœur	Sous-Location	2L		
SOLIHA	IML	8L		

Arrondissement	Structures	Dispositifs	Capacité en nbre de places/logements	Capacité Totale
Arrondissement de Saumur	ASEA CAVA	Places CHRS Stabilisation	14P	14 places en CHRS Stabilisation 3 places en Hors CHRS Stabilisation 20 places en CHRS Insertion 6 places en CHRS Bas Seuil 6 logements en ALT 5 logements Habitat Mômes 11 logements en ALT Réfugiés 7 logements en Sous-Location 1 logement en Sous-location Réfugiés 7 logements en IML 6 logements en IML Sous-location 26 places en Pension de famille 17 places en Résidence Accueil Des places variables en FJT
		Places CHRS Insertion	20P	
		Places Stabilisation - Bas seuil	5P	
		IML Sous-location	6L	
	Abri de la Providence	Places Stabilisation – Bas seuil	1P	
	ADOMA	Pension de Famille	26P	
	Habitat Solidarité	Places Stabilisation- Hors CHRS - FVV	3P (1UF)	
		ALT	6L	
		Sous location	5L	
		IML	5L	
		Habitat mômes	5L	
	France Horizon	ALT Réfugiés	6L	
	France Terre d'Asile	ALT Réfugiés	5L	
	Anjou Insertion Habitat	Sous-Location	1L	
Aide Accueil	IML	1L		
	Sous-location (colocation réfugiés)	1L		
Habitat Jeunes du Saumurois	FJT	variable		
Toit du Cœur	Sous-location	1L		
SOLIHA	IML	1L		
UDAF	Résidence Accueil	17P		

Arrondissement	Structures	Dispositifs	Capacité en nbre de places/logements	Capacité Totale
Arrondissement de SEGRE	Abri de la Providence	Pension de Famille « Brin d'espoir »	10P	16 logements en Sous-Location 4 logements en ALT Réfugiés 22 places en Pension de famille 1 place en ALT Pension de famille 4 logements en IML 1 place en CHRS Insertion
		ALT Pension de Famille	1P	
		Pension de Famille « Les Sources »	12P	
		IML	1L	
	France Horizon	ALT Réfugiés	4L	
	Aide Accueil	Sous-Location	10L	
		Pension de Famille	16P	
		Places CHRS Insertion	1P	
	Anjou Insertion Habitat	Sous-Location	4L	
	Toits du Cœur	Sous-Location	2L	
SOLIHA	IML	3L		



SIAO 49

Réseau Hébergements & Logements Temporaires
Coordination - Orientation - Observatoire

SIAO49

Service Intégré d'Accueil et d'orientation
du Maine-et-Loire

57 rue du Maréchal Juin

49000 Angers

02.41.47.79.11

accueil@siao49.fr

www.siao49.fr